

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SMITOM-LOMBRIC **2012**



... ET VOICI LES
CHIFFRES DE
2012!



V. LEONARDO



PRÉAMBULE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
A disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC
Rue du Tertre de Chérisy 77 000 Vaux-le-Pénil

et présenté au Comité syndical du mois de juin 2012

Ce rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999.

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC en excluant les études et travaux de la nouvelle filière. Il concerne donc :

- L'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives,
- La collecte des points d'apports volontaires pour le verre et les journaux - magazines,
- Le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes,
- La collecte des déchets ménagers de 27 communes,
- Le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en Euros en référence au budget 2012 voté et exécuté en Euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structures et hors charges financières.





2012 aura été l'année du lancement des travaux de la dernière installation phare du programme de réalisation initié à la création du SMITOM-LOMBRIC fin 1996. Le projet initial prévoyait sur le site de Cesson une extension de la plateforme de compostage pour porter sa capacité de 1 000 à 30 000 tonnes par an, un quai de transfert afin d'optimiser l'impact environnemental et économique des transports des déchets depuis le SAN de Sénart jusqu'à CIVIS 77 situé à Vaux-le-Pénil, et une déchèterie pour desservir les populations du secteur.

Bouclé en 2001, le projet s'est déplacé à la demande du Préfet de Seine-et-Marne, sur l'actuel site de Réau dont la desserte voirie n'a été assurée que fin 2007. Entre temps, l'évolution de la législation en matière de compostage et de l'acceptabilité d'un tel projet pour les populations riveraines nous ont amené à complètement revoir notre projet pour en faire une réalisation exemplaire en matière de compostage de déchets verts, mais à un coût sans commune mesure puisqu'il ressort pour la globalité de l'opération à 19 millions € HT.

Malgré cela, les efforts continus du SMITOM-LOMBRIC en matière d'optimisation des coûts de gestion ont permis d'en absorber l'impact financier sans bouleverser les prévisions économiques initiales.

En effet, il est utile de rappeler que ces prévisions, élaborées au cours de l'été 1997, ont été parfaitement respectées au point qu'à ce jour notre coût global de traitement reste toujours inférieur au coût prévisionnel établi en 1996 par les études menées par le SME-COSOM, Syndicat d'études qui a précédé le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat de réalisation.

En matière de collecte, pour la part qui vous est dévolue, l'année 2012 aura vu la mise en service du nouveau contrat de collecte des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine, attribué au groupement AUBINE-KUTLER.

Ce contrat démontre le savoir faire du syndicat en matière d'exemplarité environnementale, puisqu'à coût égal, par rapport à l'ancien contrat, le SMITOM-LOMBRIC a intégralement renouvelé la flotte des camions de collectes qui sont tous aux normes Euro 5, réduisant ainsi de façon remarquable l'impact des collectes sur l'environnement.

L'année 2012, après une année 2011 d'expérimentation, aura ancré son action dans le domaine de la prévention des déchets à travers des actions de communication de plus en plus ciblées et récurrentes, l'amplification du compostage à domicile qui touche aujourd'hui 10 % des populations habitant dans des pavillons sur l'ensemble du territoire, et le renforcement des actions en partenariat avec d'autres acteurs tels que la grande distribution.

Il me semble utile de souligner que l'ensemble de ces projets et actions se fait dans le cadre d'une parfaite maîtrise de la fiscalité. En effet, nos cotisations Syndicales qui étaient de 28,91 € HT par habitant en 2003 ressortent aujourd'hui à 28 € HT. Le tarif des Ordures Ménagères Résiduelles qui était de 70,63 € HT par tonne en 2003 sont de 73,15 euros hors taxe par tonne aujourd'hui, mais a absorbé la croissance spectaculaire de l'activité de nos déchèteries et les nouvelles TGAP (Taxes Générales sur les Activités Polluantes) et taxes locales supportées par l'incinération à raison de 5 € par tonne incinérée depuis 2010.

L'ensemble de ces résultats me laissent à penser que nous pouvons être raisonnablement optimistes quant à notre capacité à venir à absorber les aléas des évolutions législatives qui, sans cesse, impactent le coût de notre service public, mais également à innover et à continuer de développer des projets en vue de protéger encore mieux notre environnement tout en participant de façon active au développement économique local.

Frank VERNIN,
Président du SMITOM-LOMBRIC

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

EDITO

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

LE SYNDICAT	6
LES ADHÉRENTS	7
LA FILIÈRE COLLECTE	8
LA FILIÈRE TRAITEMENT	10
VERS UNE TRIPLE CERTIFICATION ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001	10
LE CENTRE DE TRI	14
L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE	16
LES DÉCHÈTERIES	18
LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE	19
LES PLATEFORMES DE TRI DES ENCOMBRANTS	20
LA RECYCLERIE DU LOMBRIC	21

ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

L'AGENDA 21	25
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLP)	28
L'ÉCO-EXEMPLARITÉ : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP	31

ACTIVITÉ DES SERVICES

ADMINISTRATION	32
SECRÉTARIAT	32
GESTION DU PERSONNEL	34
COMPTABILITÉ	36
MARCHÉS	37
SERVICES TECHNIQUES	38
NUMERO VERT	39
COLLECTE	40
TRAITEMENT	47
COMMUNICATION	56



ANNEXES : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS	4
ORGANIGRAMME	6
EFFECTIFS	7
POPULATIONS DESSERVIES	8
BILAN DES COLLECTES	10
BILAN TRAITEMENT	17
BILAN RÉCAPITULATIF	42
LEXIQUE	50

LE SYNDICAT

67
communes

300 000
habitants sur
le territoire



Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères est un établissement public de coopération intercommunale. Il est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

Il est également en charge d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 27 communes (120 000 habitants).

Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992 et aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et aux directives Européennes et Nationales sur l'environnement.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie «Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées». Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sont particulièrement importants pour les équipements destinés au traitement des ordures ménagères. Ils s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries (dont 1 en construction), 3 quais de transfert (dont 1 en construction), 2 plateformes de compostage des déchets verts (dont 1 en construction), 1 plateforme de tri des encombrants, 1 centre de tri des emballages et l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mis à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement. A cette filière, est venue s'ajouter en 2011 la recyclerie dont l'exploitation a été confiée à l'association d'insertion AIP Refon.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plate-forme de tri des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. L'ensemble constitue le centre CIVIS 77 (nom choisi suite à l'organisation d'un concours destiné aux élèves de CM1-CM2 des communes adhérentes). CIVIS 77 signifie «Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine-et-Marne».

■ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN-VAL-DE-SEINE

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon

■ SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BIÈRE

Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEINE ECOLE

Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET CHÂTEAUX

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

■ SICTOM DE SÉNART

Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

■ 1 commune indépendante : FOUJU



FOUJU

LA FILIÈRE COLLECTE

14
communes



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
MELUN-VAL-DE-SEINE**
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,
Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-
Lys, La Rochette, Le Mée-sur-
Seine, Livry-sur-Seine, Melun,
Montereau-sur-le-Jard, Rubelles,
Saint Germain-Laxis, Seine-Port,
Vaux-le-Pénil et Voisenon

12
communes



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
VALLÉES ET CHÂTEAUX**
Blandy-les-Tours, Châtillon-la-
Borde, Echouboulains, Féricy,
Le Châtelet-en-Brie, Les
Ecrennes, Machault, Maincy,
Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry
et Valence-en-Brie

1
commune

**FOUJU
(COMMUNE
INDÉPENDANTE)**

Collecte déléguée au **SMITOM-LOMBRIC**



Le transfert de compétence se fait « à la carte », c'est-à-dire que chaque adhérent conserve la maîtrise du service, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits.

**UN DOUTE,
UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC**

www.lombric.com

ou

0 800 814 910

N° vert (appel gratuit depuis un
poste fixe)



120 000
habitants
collectés



LA FILIÈRE TRAITEMENT

VERS UNE TRIPLE CERTIFICATION ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001

Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès 2003 dans la mise en œuvre d'un Système de management de l'environnement (SME). Cette démarche, mise en place conjointement avec l'exploitant des installations, s'inscrit dans la suite logique de la certification ISO 14 001 de ses installations.

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont souhaité élargir ce système de management aux aspects de la qualité et de la sécurité. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en œuvre un Système de Management Intégré (SMI) répondant aux exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001. Ces référentiels internationaux visent à aider toute structure soucieuse d'accroître la satisfaction de ses clients, de maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement et d'assurer la sécurité de ses agents.

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

Un Système de Management Intégré (SMI) est un outil qui permet d'optimiser la gestion globale d'une structure et de sa mission première dans le but d'accroître la satisfaction de ses clients.

Pour le SMITOM-LOMBRIC, il s'agit d'optimiser la gestion globale du syndicat dans le but de répondre au mieux à sa mission première et d'accroître la satisfaction de ses adhérents et de leurs administrés. La mission première du syndicat est de :

- traiter les déchets des adhérents
- accueillir les usagers des déchèteries
- communiquer sur le tri et la prévention

Le Système de Management de l'Environnement mis en œuvre porte sur les installations de traitement du syndicat. C'est pourquoi, lors de l'intégration des éléments relatifs à la qualité et à la santé et la sécurité, le périmètre initial a été conservé : la compétence collecte est donc, pour le moment, exclue du périmètre du SMI. Ce qui n'empêche pas le SMITOM-LOMBRIC d'agir dans le domaine des collectes pour sans cesse améliorer la qualité du service et l'impact sur l'environnement de service. Cette approche est en totale adéquation avec le principe d'amélioration continue sur lequel repose toute l'organisation d'un système de management. En effet, en plus de bénéficier des acquis du système en place sur le périmètre actuel, le syndicat se donne le moyen d'avancer progressivement. Cette approche n'exclue en rien la possibilité d'inclure un jour la compétence collecte dans le périmètre du SMI.

Enfin, cette démarche volontaire vient compléter les volets réglementaires auxquels le syndicat est soumis.

Depuis 2007, Veolia Propreté a étendu sa démarche à la qualité et à la sécurité et a obtenu les certifications ISO 9001 et OHSAS 18 001 pour 16 des 17 sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un système de management intégré (SMI).

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

POLITIQUE QUALITÉ - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

Le SMITOM-LOMBRIC est une collectivité territoriale dont la mission est de réaliser, puis d'exploiter des équipements de la filière de traitement des déchets. Il collecte en outre les déchets ménagers sur une partie de son territoire.

La satisfaction de ses adhérents et de leurs administrés, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement, sont des enjeux essentiels dans la réalisation des missions du SMITOM-LOMBRIC. C'est pour y répondre que le syndicat s'est engagé à tout mettre en œuvre pour résoudre de façon durable le traitement des déchets ménagers et assimilés des sites du périmètre d'application de son Système de Management Intégré (SMI).

L'exécutif et la direction s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains, financiers, organisationnels et techniques nécessaires au SMI et à contribuer activement à son développement selon des objectifs définis.

Objectifs généraux

- se conformer aux exigences légales applicables aux aspects de santé et sécurité au travail et aux aspects environnementaux, ainsi qu'aux autres exigences auxquelles les différentes entités peuvent souscrire
- s'inscrire dans un processus de développement durable et dans une démarche d'amélioration continue en respectant les exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001

Objectifs environnementaux

- prévenir les pollutions environnementales dans le cadre de ses activités
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès du grand public pour réduire la quantité de déchets à traiter
- mettre en œuvre des systèmes innovants pour réduire l'impact des activités du syndicat sur l'environnement

Objectifs de santé et de sécurité

- garantir à ses collaborateurs un niveau de sécurité optimal en mettant en place un plan d'action de santé et sécurité au travail documenté et tenu à jour
- consulter, sensibiliser, et former le personnel aux consignes Qualité Sécurité Environnement (QSE) afin de garantir le bon déroulement des opérations

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE LA DÉMARCHÉ INTÉGRÉE DU SMITOM-LOMBRIC

Le siège (activités administratives – rue du Tertre de Chérisy, Vaux-le-Pénil), le site des services techniques (rue de la plaine de la Croix Besnard, Parc d'activités, Vaux-le-Pénil) du SMITOM-LOMBRIC concernant la compétence traitement ainsi que les sites suivants : Centre de tri, unité de valorisation énergétique et plateforme de tri sommaire de Vaux-le-Pénil ; Quais de transfert d'Orgenoy et de Samoreau ; Plate-forme de compostage de Samoreau ; Déchèteries de Vulaines-sur-Seine, du Châtelet-en-Brie, du Mée-sur-Seine, de Bourron-Marlotte, d'Écuelles, de Vaux-le-Pénil, de Saint-Fargeau-Ponthierry, d'Orgenoy, de Dammarie-les-Lys et de Savigny-Temple.

Une fois mis en service et après une étude préliminaire, le site de Réau (plate-forme de compostage, quai de transfert et déchèterie) sera inclus au périmètre d'application du SMI.

Objectif de qualité

- être à l'écoute et satisfaire les besoins et les attentes des adhérents du SMITOM-LOMBRIC et de leurs administrés, dans la limite des contraintes du service public

Objectifs d'amélioration continue

- vérifier la compréhension, la mise en œuvre et l'adéquation de cette politique à tous les niveaux de la collectivité et la réviser tous les trois ans

Le SMITOM-LOMBRIC

s'engage plus particulièrement à :

- sensibiliser son personnel à la démarche du SMI
- suivre l'exploitation des installations et contrôler l'impact environnemental des actions menées par Veolia Propreté dans le cadre de l'exploitation déléguée
- mettre en œuvre un Agenda 21 institutionnel
- mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets
- renforcer sa stratégie de communication en interne et vers l'extérieur
- communiquer sur l'amélioration continue de son SMI et sur ces engagements par le biais d'Internet, de l'affichage interne et de tout autre support médiatique

Enfin, le SMITOM-LOMBRIC compte sur l'investissement de chacun afin de favoriser la mise en œuvre et la pérennité de cette démarche.

Le Président du SMITOM-LOMBRIC

Franck VERNIN

INITIATION DE LA DÉMARCHE

La mise en place d'un SMI est un projet de longue haleine et mobilise l'ensemble des agents du syndicat.

En 2012, les éléments permettant de structurer la démarche ont été initiés :

- Adoption de la politique Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)
- Création des éléments de base exigés par les référentiels, dans le but d'obtenir une triple certification (ISO 14 001 pour l'environnement, ISO 9 001 pour la qualité, OHSAS 18 001 pour la santé et la sécurité au travail)
- Mise à jour de la documentation du SMI
- Enquête de satisfaction des usagers des déchèteries
- Déploiements d'actions visant à accroître la sécurité des agents
- etc.

POLITIQUE QSE

La politique QSE peut s'assimiler à l'acte de naissance d'un Système de management intégré. En effet, la direction et l'exécutif s'engagent à leur plus haut niveau à soutenir la création d'un tel outil de management.

La politique QSE du SMITOM-LOMBRIC a été adoptée par le Conseil syndical le 24 mai 2012.

EN 2013 ET APRÈS ?

La mise en œuvre du SMI va suivre son cours en 2013 avec notamment la réalisation des premiers audits internes dans le but d'amorcer la boucle de l'amélioration continue, mais aussi d'entamer le chemin vers la certification.

En effet, le SMI étant basé sur des référentiels internationaux, il est possible d'attester de sa concordance avec ces référentiels. Cette étape facultative est essentielle dans la mesure où elle permet :

- d'accroître la crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, leurs administrés, prestataires, associations, agents, collectivités territoriales)
- d'obtenir un regard extérieur, et donc critique, sur le travail effectué dans le but d'accroître le potentiel d'amélioration continue du système et donc de la gestion des éléments qui en découlent



objectif
triple
certification
ISO

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE CERTIFIÉE

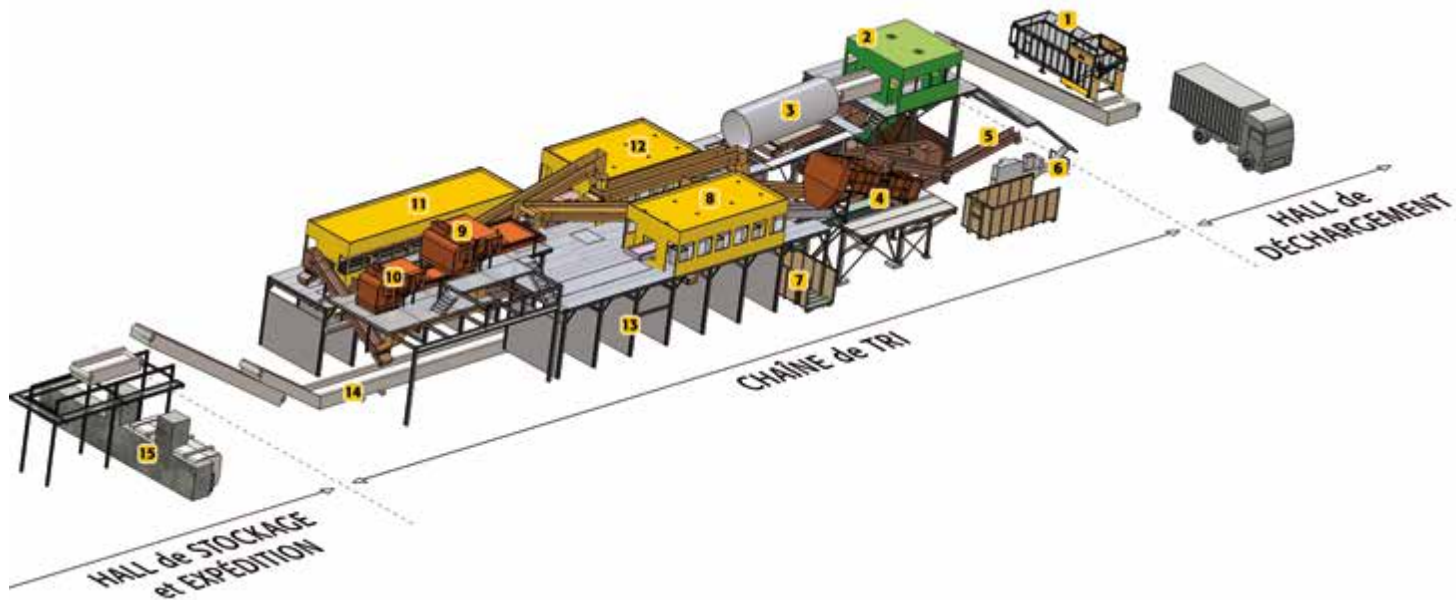
Depuis le 14 novembre 2000, le SMITOM-LOMBRIC, avec son exploitant, a obtenu la certification ISO 14 001 pour la majorité de ses sites : le centre de tri, l'UVE et la plate-forme de tri sommaire des encombrants du CIVIS 77, les 10 déchèteries, les 2 quais de transfert et la plate-forme de compostage de Samoreau, soit 16 installations sur 17 en exploitation. La plate-forme de compostage de Cesson devant être fermée prochainement, elle n'a pas été incluse dans le périmètre. Lorsque le site de Réau sera mis en service courant 2013, son intégration au périmètre du SMI sera étudiée.

La certification fait l'objet d'un suivi régulier de la part d'un bureau de certification, dans le cas présent, le Bureau Veritas. Les 15 au 24 mars 2011, a eu lieu un audit de suivi qui a confirmé au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté Ile-de-France le bon suivi de leur système de management de l'environnement.



LE CENTRE DE TRI

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels.



12 021
tonnes de
déchets valorisés
par an

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation [1] pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière.

La cabine de pré-tri [2] permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits.

Le trommel [3] sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers le TSA 2.

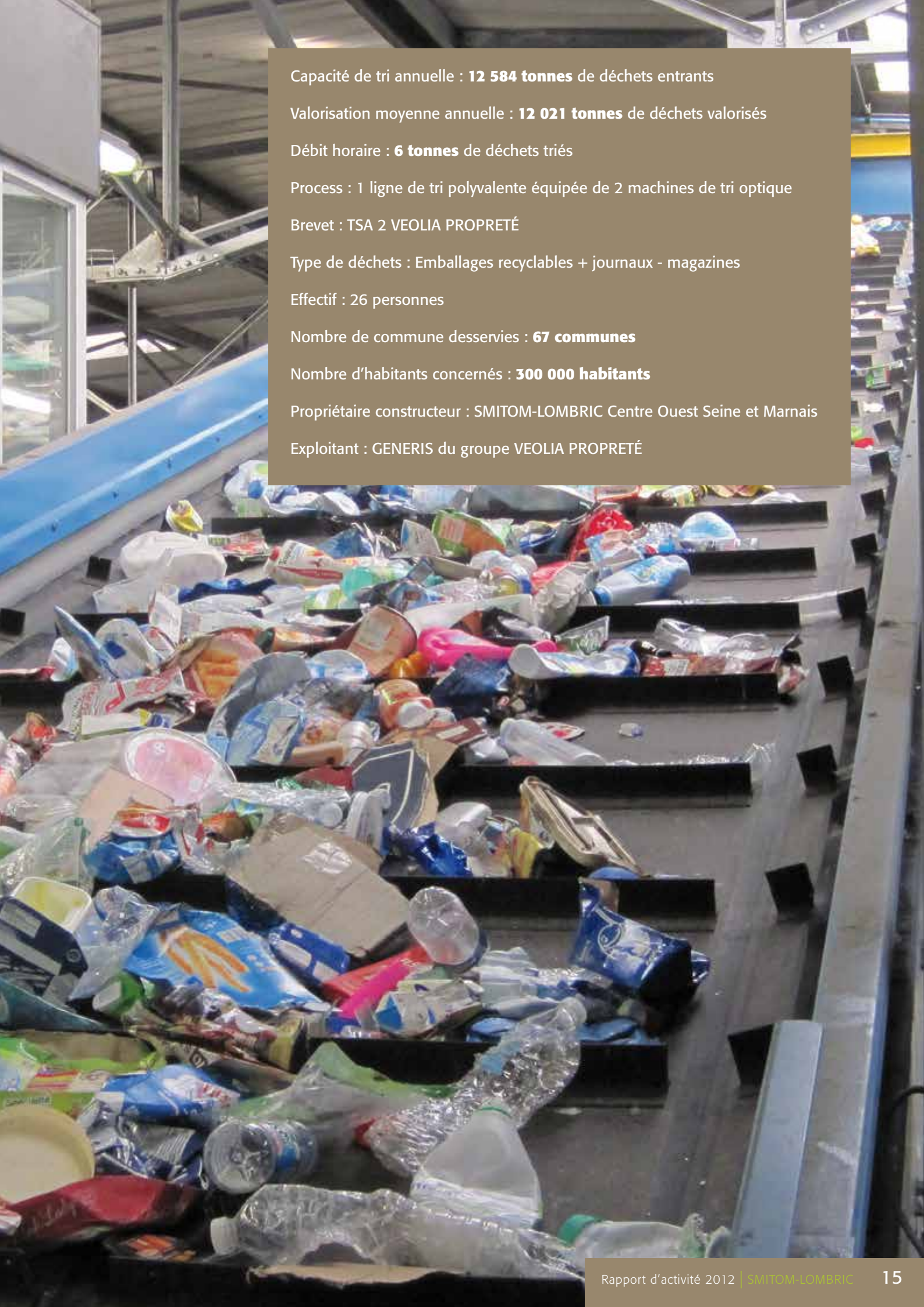
En outre, la nouvelle chaîne de tri est équipée d'un ouvre sac qui va permettre aux derniers habitants du centre ville de Melun d'accéder au tri sélectif, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.

Le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif) est un système équipé de 2 machines de tri optique [9] et [10], brevet du groupe Veolia Environnement. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité [11] pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles [13] puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles [15], afin de faciliter leur transport. Les refus de tri [7], pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Le tri optique présente plusieurs avantages :

- palier les (TMS) Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant les conditions de travail du personnel.
- améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300 000 € HT / an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.



Capacité de tri annuelle : **12 584 tonnes** de déchets entrants

Valorisation moyenne annuelle : **12 021 tonnes** de déchets valorisés

Débit horaire : **6 tonnes** de déchets triés

Process : 1 ligne de tri polyvalente équipée de 2 machines de tri optique

Brevet : TSA 2 VEOLIA PROPRETÉ

Type de déchets : Emballages recyclables + journaux - magazines

Effectif : 26 personnes

Nombre de commune desservies : **67 communes**

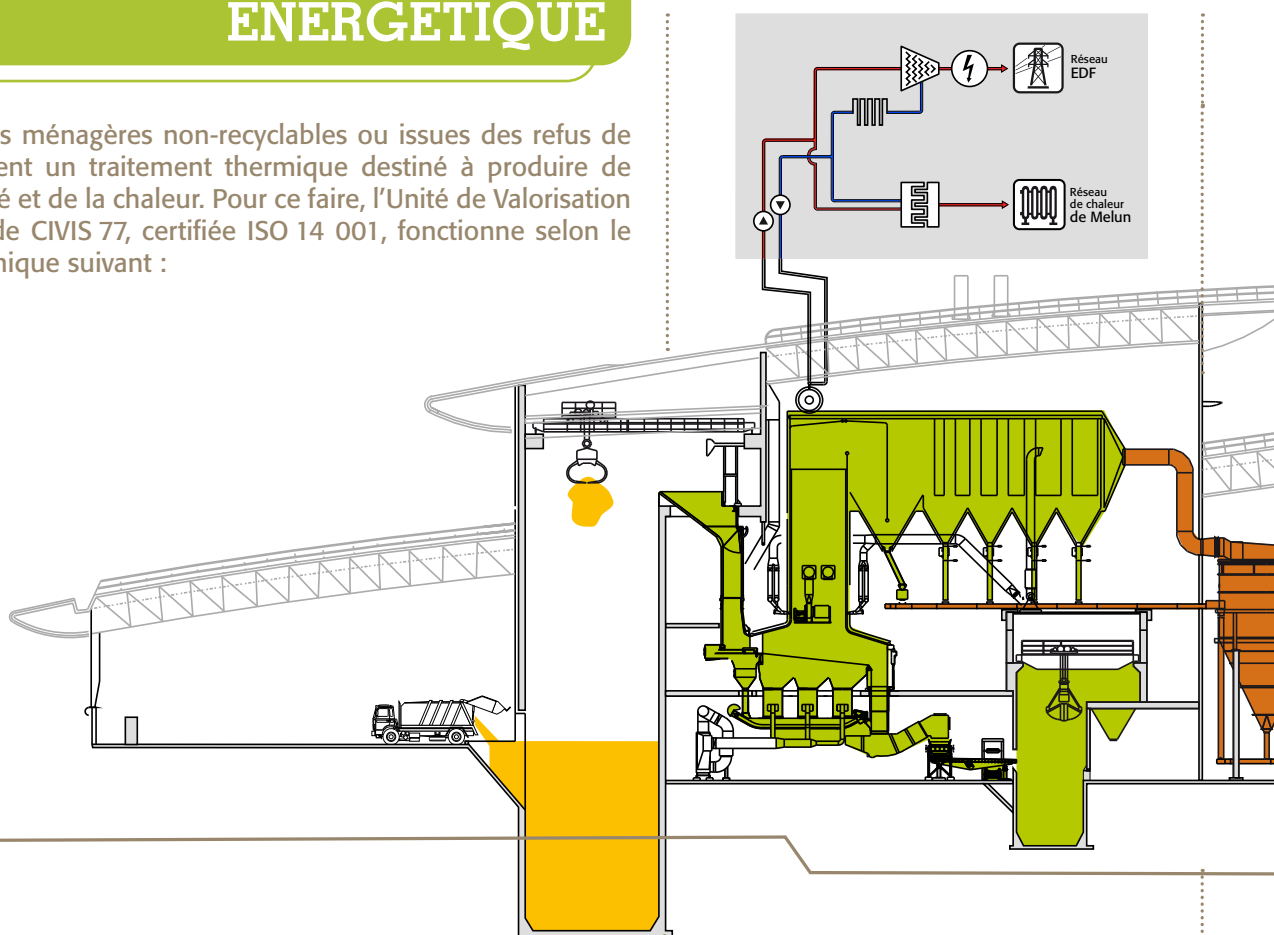
Nombre d'habitants concernés : **300 000 habitants**

Propriétaire constructeur : SMITOM-LOMBRIC Centre Ouest Seine et Marnais

Exploitant : GENERIS du groupe VEOLIA PROPRETÉ

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

Les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, l'Unité de Valorisation Énergétique de CIVIS 77, certifiée ISO 14 001, fonctionne selon le procédé technique suivant :



1 RÉCEPTION DES DÉCHETS

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation et sont déchargés dans une fosse étanche de 5 000 m³. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.



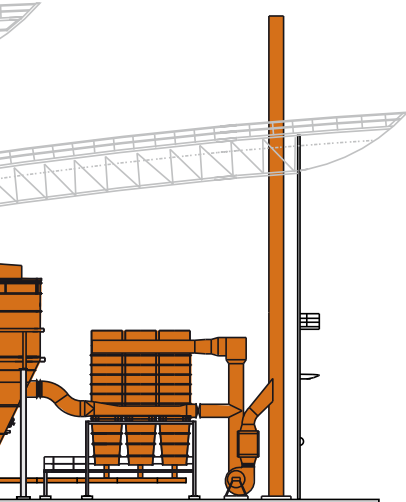
La cogénération permet d'assurer une performance énergétique supérieure à 60 % et à cette condition, le traitement des déchets est considéré comme une opération de valorisation énergétique et non pas une simple incinération. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 % ; et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

2 INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGETIQUE DES DÉCHETS

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage, la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur entraîne une turbine et un alternateur. Production annuelle : 80 000 MWh électriques dont 15 000 autoconsommés pour couvrir les besoins du site et 65 000 revendus à EDF (équivalant à la consommation, hors chauffage, de 20 000 habitants). L'installation d'un échangeur permet l'alimentation du réseau de chaleur de Melun. Production annuelle : 18 000 MWh (équivalant à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3000 habitants). Depuis novembre 2010, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC est raccordée au réseau de chaleur de Melun.

140 000
tonnes de
déchets valorisés
par an



LE CONTRÔLE PERMANENT DU PROCESS ET DES ÉMISSIONS

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'unité sont à la disposition de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, les données réglementaires étant communiquées à chaque fin de mois et en cas d'anomalie constatée dans le fonctionnement. Chaque ligne de traitement de fumées est équipée d'appareils de mesures des rejets afin de mesurer et d'enregistrer, durant les périodes de fonctionnement de l'installation, y compris les phases de démarrage et d'extinction des fours, les grandeurs réglementaires. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les préleveurs existants et assure ainsi la permanence des mesures. Depuis l'origine le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation et effectue une veille technique et réglementaire permettant de proposer des solutions ou des adaptations d'avenir. Le SMITOM-LOMBRIC a également équipé son Unité du système COPER-DIOX, correspondant au contrôle permanent des dioxines à l'émission, et de COPER-DIOX Environnement, correspondant au contrôle et à l'analyse semestrielle de l'impact des émissions sur l'environnement dans un rayon de 5 à 8 km. Ces systèmes permettent d'assurer la traçabilité permanente des dioxines et furannes émises par son unité, mais également des autres polluants tels que les métaux lourds.

3 LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furannes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 4% de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils sont inertés et stockés en centre d'enfouissement de classe 1.



ÉCHANGEUR THERMIQUE

Puissance : 5 MW

Production annuelle : 18 000 Mwh (équivalent à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3000 habitants).

Economie annuelle sur la TGAP avec la certification ISO 14001 :

- 860 000 €HT en 2011 et 2012
- 1 000 000 €HT les années suivantes

Economies permettant de ne pas impacter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des administrés du SMITOM-LOMBRIC

BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2012 :

- énergie électrique produite : **64 633 MWh**
- énergie électrique vendue : **53 632 MWh**
- énergie thermique vendue : **14 592 MWh**
- énergie électrique autoconsommée : **13 214 MWh**
- énergie électrique importée : **649 MWh**
- Performance énergétique : **66,06%**

LES DÉCHÈTERIES

Afin d'optimiser le traitement des ordures ménagères et d'apporter un service plus adapté aux 67 communes de son Syndicat, le SMITOM-LOMBRIC met à la disposition des administrés leurs propres déchèteries au sein desquelles tous les déchets (même toxiques ou dangereux) peuvent être apportés. Ces déchèteries sont les suivantes :



●
Déchèterie du
CHÂTELET-EN-BRIE

Communes rattachées :
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi,
Chartrettes, Le Châtelet-en-Brie,
Châtillon-la-Borde, Echoubou-
lains, Féricy, Fontaine-le-Port, Les
Ecrennes, Machault, Moisenay,
Pamfou, Samois-sur-Seine,
Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

●
Déchèterie de
VULAINES-SUR-SEINE

Communes rattachées :
Avon, Champagne-sur-Seine,
Héricy, Samoreau, Vernou-la-Celle,
et Vulaines-sur-Seine

●
Déchèterie de
VAUX-LE-PÉNIL

Communes rattachées :
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine,
Melun, Montereau-sur-le-Jard,
Rubelles, Saint-Germain-Laxis,
Vaux-le-Pénil et Voisenon

●
Déchèterie de
SAVIGNY-LE-TEMPLE

Communes rattachées :
Cesson, Lieusaint, Nandy,
Vert-Saint-Denis, Réau,
Savigny-le-Temple

●
Déchèterie d'ÉCUELLES

Communes rattachées :
Ecuelles, Episy, Montarlot,
Moret-sur-Loing, Saint Mammès,
Thomery, Veneux-les Sablons,
Vilcefcerc et Villemer

●
Déchèterie de
S^T FARGEAU - PONTIERRY

Communes rattachées :
Saint Fargeau-Ponthierry et
Seine-Port

●
Déchèterie de
DAMMARIE-LES-LYS

Communes rattachées :
Dammarie-lès-Lys et La
Rochette

●
Déchèterie du
MÉE-SUR-SEINE

Communes rattachées :
Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Le
Mée-sur-Seine et Melun

●
Déchèterie d'ORGENOY

Communes rattachées :
Arbonne la Forêt, Boissise-le-Roi,
Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-
en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-
en-Gâtinais, Pringy, Saint Martin-
en-Bière, Saint Germain-sur-Ecole,
Saint Sauveur-sur-Ecole et Villiers-
en-Bière

●
Déchèterie de
BOURRON-MARLOTTE

Communes rattachées :
Bourron-Marlotte, Fontainebleau
et Montigny-sur-Loing

**Un service téléphonique est à la disposition du public,
en semaine, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 :**

01.64.39.81.07 : Pour Vaux-le-Pénil, le Mée-sur-Seine, Vulaines-sur-Seine, le Châtelet-en-Brie, Bourron-Marlotte et Ecuelles

01.60.66.12.92 : Pour Dammarie-lès-Lys, Saint Fargeau-Ponthierry et Orgenoy

Ou le numéro vert du SMITOM-LOMBRIC : 0 800 814 910

LES QUAIS DE TRANSFERT

Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

Ceci permet une limitation du nombre de camions en circulation, donc moins de pollution et des coûts de transport réduits par rapport à ceux effectués par une benne de collecte.

Ce dispositif est en place sur les sites suivants :

- Le site d'Orgenoy, commune de Boissise le Roi,
- Le site de Samoreau,
- Le site de Réau (actuellement en construction et dont l'ouverture est prévue en juillet 2013)



LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition, puis la stabilisation, des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux qui sont issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrais chimiques et le brûlage des déchets verts par l'habitant. D'un point de vue technique, le processus des plateformes de compostage est le suivant :

1 LE BROYAGE

Egalement appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à compostier (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

2 LA MISE EN ANDAINS

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.

Dans le cas de la future plateforme de Réau actuellement en construction, le déversement, le broyage et la fermentation sont réalisés en bâtiment fermé avec traitement de l'air afin de garantir l'inocuité des odeurs. Seule la maturation, qui intervient alors que le produit est pratiquement fini d'être dégradé, donc non susceptible d'émettre des odeurs, est faite en andains extérieurs.

3 LE RETOURNEMENT DES ANDAINS

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

4 LE CRIBLAGE

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).



À noter que la plateforme de compostage de Cesson n'est plus en capacité de traiter l'intégralité des tonnages du SMITOM-LOMBRIC. En attendant l'ouverture des futures installations de Réau, elle fait donc essentiellement du broyage de végétaux avec évacuation au fil de l'eau vers la filière agricole intéressée par ce produit.



LES PLATEFORMES DE TRI DES ENCOMBRANTS

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le CIVIS 77 de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC. Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : Mobilier, appareils sanitaires, palette de bois...et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

- recyclage pour les ferrailles (acier et fer)
75 tonnes en 2012 soit 2% des tonnages entrants
- UVE pour l'incinérable
2 710 tonnes en 2012 soit 70% des tonnages entrants
- CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes, anciens CET II) pour les ultimes non valorisables
1 070 tonnes en 2012 soit 28% des tonnages entrants.

3 855
tonnes
d'encombrants
triés



LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Ce nouvel équipement du SMITOM-LOMBRIC a été remis à l'AIP Refon (association d'insertion) pour l'aider à mettre en oeuvre son projet d'exploitation validé par ses partenaires dans le cadre de l'insertion, à savoir le Conseil Général et l'État. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi, et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

En 2012, l'AIP Refon a remis en état 29 tonnes de mobilier qui ont été vendues dans le magasin pour un chiffre d'affaires d'environ 47 000 euros. Par conséquent, ce sont autant d'objets que le service de ramassage et de traitement des déchets n'a pas eu à traiter. L'économie chiffrée par les administrés du SMITOM-LOMBRIC est d'environ 18 000 € HT



Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- Apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets en état,
- Collecte des encombrants valorisables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS),
- Apports provenant de débarras réalisés par l'AIP Refon,
- Apports résultant des collectes sur appel téléphonique réalisées sur le territoire du SMITOM de la région de Fontainebleau

La Recyclerie du Lombric remet en état, puis revend à bas prix, du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants. Elle est exploitée par une association d'insertion professionnelle l'association AIP Refon. Une dizaine d'emplois ont ainsi été créés (vendeuse, menuisier, chef d'équipe...). Ce sont des emplois non délocalisables, à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.

1^{ère}
recyclerie du
département

29
tonnes
de mobiliers
vendues

LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

LES LOCAUX DE LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de l'association d'insertion AIP Refon, d'un atelier « objets électriques et électroniques » en vue de leur collecte et de leur réparation, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie, et d'un magasin de vente



Les objets récupérés :

- Les vêtements non tâchés, non troués
- Des meubles
- Des petits et gros électroménagers en état de marche
- Des produits électroniques
- Des jeux, des jouets
- Des bibelots, de la vaisselle
- Des cycles
- Des livres, des tableaux
- Etc.

BILAN 2012

Personnel :

- 4 personnes en CDI (chef d'équipe, vendeuse menuisier et agent d'exploitation)
- 4 personnes en insertion
- 3 personnes partagées entre la Recyclerie et le siège à Vernou la Celle (chef d'équipe, directeur, 1 agent administratif)



Des entrées et des sorties :

ENTRÉES	COLLECTE SUR APPEL TÉLÉPHONIQUE	APPORT VOLONTAIRE RECYCLERIE	CAISSON RÉEMPLOI	COLLECTE CAMVS	COLLECTE CAMVS DEEE
2012	49,6 tonnes	31.9 tonnes	4.1 tonnes	5.6 tonnes	78.5 tonnes

SORTIES	REBUS RECYCLERIE VERS DÉCHÈTERIE VLP	VENTES MAGASIN
2012	2,2 tonnes	29,3 tonnes

**10 000
KWh**
produits
en 2012



Bilan photovoltaïque :

La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 Kwc constitué d'un linéaire de 42 modules intégrés sur les gardes corps du toit de la recyclerie soit environ 85 ml orientés sud-est et sud-ouest.

L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

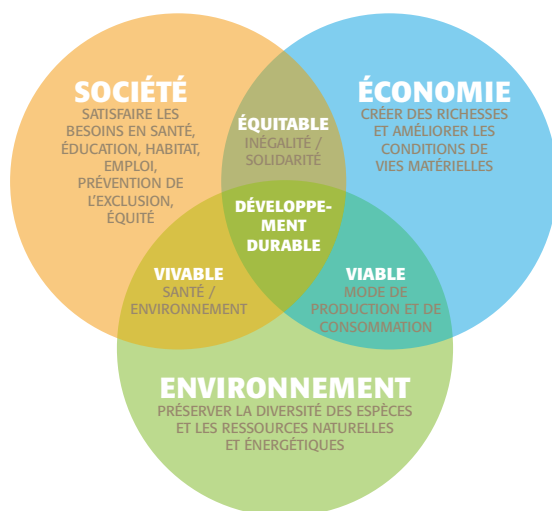
Sur la première année de production (d'avril 2011 à avril 2012), ce sont environ 10 000KWh qui ont été produits pour 4 076 euros de recettes. Il est à relever que l'installation a connu sur 2012 deux pannes consécutives sur l'onduleur principal de l'installation ce qui va se traduire sur 2012 par une perte de recette, les onduleurs ayant quant à eux été remplacé dans le cadre de la garantie des constructeurs.



L'ENGAGEMENT DU SMITOM-LOMBRIC EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'AGENDA 21 ET LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21¹ institutionnel en 2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) en 2011.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble des actions de ces projets en faveur du Développement Durable. Il est la « colonne vertébrale » du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les 3 principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.



Le SMITOM-LOMBRIC a signé, fin 2010 avec l'ADEME Île de France et la Région Île de France, un accord cadre qui définit les objectifs de partenariat et décrit le PLP. L'objectif principal du PLP est de réduire la production d'ordures ménagères et de collecte sélective de -7% en 5 ans. De nombreuses actions seront menées lors des 5 prochaines années : développement du compostage individuel et en pieds d'immeubles, communication sur le gaspillage alimentaire, sur l'achat éco-responsable.

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au SMITOM-LOMBRIC de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative. S'illustrant sur un même territoire et présentant une parfaite articulation et une méthodologie de mise en œuvre semblable, le SMITOM-LOMBRIC a choisi de réaliser un diagnostic commun à ces deux démarches.

¹ L'Agenda 21 institutionnel est un agenda qui porte sur les compétences, les activités et le service public rendu par la collectivité.



L'AGENDA 21

Projet adopté en novembre 2009, l'Agenda 21 a largement été déployé en 2012. En effet, après l'organisation de groupes de travail et la définition des actions à mener, le plan d'actions a été adopté par le groupe de pilotage en début d'année.

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions à entreprendre, un livret a été réalisé. Ce livret, dit pédagogique, présente la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC pour un développement durable et rappelle les grandes lignes de ce principe. La diffusion de ce document a aussi été l'occasion pour le syndicat de présenter la concrétisation de son engagement et de mettre en lumière des actions pouvant être reprises ou adaptées par d'autres collectivités. Ce document est consultable sur le site internet du Lombric www.lomblic.com.

Les actions adoptées par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 sont au nombre de 24 et elles ont été définies en fonction de six axes stratégiques :

- **AXE 1** : Réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC
- **AXE 2** : Faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire
- **AXE 3** : Développer une stratégie durable
- **AXE 4** : Promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC
- **AXE 5** : Promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire
- **AXE 6** : Promouvoir une stratégie de communication

BILAN
2012

15 actions
réalisées

L'intégralité du bilan 2012 des actions de l'Agenda 21 est disponible sur le site internet du SMITOM-LOMBRIC www.lomblic.com

6 des 15 actions réalisées en 2012 sont présentées ci-après.



AXE 1 : RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITÉS DU SMITOM-LOMBRIC

Action 1.5 – Compléter et analyser annuellement la matrice du protocole EpE – quantification des gaz à effet de serre

Depuis 2011, les émissions de gaz à effet de serre relatives aux activités du syndicat sont quantifiées (collecte et traitement des déchets) à l'aide d'une matrice appelée protocole EpE. Cette dernière a été élaborée par des acteurs du monde des déchets.

La quantification annuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) permet au syndicat d'identifier clairement les activités qui sont les plus génératrices de ces gaz tout en mettant en évidence celles qui permettent d'en éviter la production. Les résultats obtenus sont donc des leviers forts pour mettre en place des actions visant à limiter l'impact des activités du syndicat sur l'environnement.

Entre 2010 et 2011, les émissions de GES relatives aux activités de collecte et de traitement des déchets du SMITOM-LOMBRIC ont diminué de 7,2 %. Sur cette

même période, le total des émissions évitées (limitant la production de GES par le syndicat et/ou par d'autres acteurs) a progressé de 2,6 %. Le raccordement de l'UVE au réseau de chaleur de Melun et l'augmentation des quantités de déchets verts compostés ont fortement contribué à cette augmentation.

Ces différents éléments mettent en avant les efforts réalisés par le syndicat et ses prestataires pour diminuer leur impact sur l'environnement.

Action 1.6 – Équiper les bornes enterrées et les points d'apport volontaire (PAV) d'un système de télérelève

Conformément aux objectifs fixés dans le plan d'actions, 100% des bornes enterrées installées sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC sont équipées d'un système de télérelève. Toutefois, ce système n'est pas encore opérationnel : il devrait l'être courant 2013. Afin d'atteindre l'objectif qui est de « zéro débordement de borne », la fréquence de passage des bennes de collecte a été maintenue temporairement – les circuits de collecte pouvant être adaptés selon le remplissage des bornes une fois le système opérationnel. En outre, le syndicat collabore avec les gardiens d'immeuble et les services des villes qui informent le chargé de ce projet d'éventuel débordement. En 2012, il a été sollicité à deux reprises pour remédier à des débordements.



AXE 2 : FAIRE DU SMITOM-LOMBRIC UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Action 2.1 – Créer une Eco-Team au sein du SMITOM-LOMBRIC

Créé en 2011, l'Eco-Lombric est constitué de 8 volontaires menant des réflexions et mettant en place des actions pour accroître l'éco-responsabilité du syndicat. Depuis son lancement, le groupe se réunit une fois par trimestre, comme prévu dans le plan d'actions, et chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu diffusé à l'ensemble du personnel.

Action 2.2 – Inciter les agents du SMITOM-LOMBRIC à utiliser les vélos à assistance électrique

Afin de renforcer l'utilisation des vélos électriques, il a été décidé d'élargir leur utilisation à la réalisation des trajets domicile-travail (sous certaines conditions). Cette démarche a permis de faire augmenter de 9 % le nombre de km parcourus entre 2011 et 2012. Depuis l'achat de ces vélos, plus de 700 km ont été parcourus ce qui a permis d'éviter l'émission d'environ 150 kg eq CO₂.

Toutefois, il est vrai ce mode de mobilité ne rencontre pas le succès escompté. Ceci s'explique notamment par le non aménagement des abords du SMITOM-LOMBRIC (absence de pistes cyclables sécurisées), l'étendue et le relief du territoire à couvrir.

AXE 4 : PROMOUVOIR L'INSERTION SOCIALE DANS LES ACTIVITÉS DU SMITOM-LOMBRIC

Action 4.3 – Élargir le groupe de travail « emploi et insertion »

Initialement créé pour accompagner la création de la Recyclerie du Lombric, le groupe de travail insertion a été élargi à l'ensemble des projets du syndicat au premier trimestre 2012. Des réflexions ont notamment été menées pour l'intégration des partenaires de l'insertion du SMITOM-LOMBRIC, à savoir AIP Refon, Cycleva et les Jardins de Demeter, à la réalisation de certaines prestations : collecte des encombrants, entretien des espaces verts des services techniques, etc.

AXE 6 : PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Action 6.5 – Créer et alimenter un espace dédié aux adhérents dans le Journal du Lombric (JDL)

Lancée en décembre 2011, cette action s'est maintenue en 2012. L'un des objectifs poursuivis était la livraison d'un article par adhérent par numéro du JDL. Cet objectif a largement été atteint, les adhérents étant enthousiastes à l'idée de communiquer dans le journal. Toutefois, il était prévu que les appels ne concernant pas directement le SMITOM-LOMBRIC mais visant l'un de ces adhérents se stabilisent et diminuent. En 2011, ces appels représentaient 9,2 % des appels. Entre 2011 et 2012, ils ont augmenté de 1,3 point atteignant 10,5% de l'ensemble des appels. Avec la nouvelle maquette du Journal du Lombric rappelant les numéros des adhérents ayant été lancée fin 2012 et le futur site web, il sera intéressant de surveiller l'évolution des appels ne concernant pas le SMITOM-LOMBRIC en 2013.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

2011 a été, pour le Programme Local de Prévention du SMITOM-LOMBRIC, l'année du diagnostic. Suite à cette étude approfondie du territoire, un plan d'actions sur 5 ans a été défini dont l'objectif est de réduire de -7% la production d'ordures ménagères du territoire (ordures ménagères + collecte sélective).

Grâce à un financement de l'ADEME en partenariat avec la Région Ile de France, le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau engagé dans son propre PLP), se sont mobilisés en 2012 pour mettre en œuvre le plan d'actions qui est décliné en plusieurs grandes thématiques.

Focus sur une action :

Le SMITOM-LOMBRIC et Leclerc Dammarie-Les-Lys se sont engagés dans une opération « pilote » à la rentrée scolaire 2012. Durant 3 mois, une tête de gondole a été spécifiquement dédiée aux fournitures scolaires éco-responsables choisies en concertation entre Leclerc et le SMITOM-LOMBRIC. Des affiches, créées par le service communication du SMITOM-LOMBRIC, ont été disposées sur le rayon afin de sensibiliser les clients aux fournitures respectueuses de l'environnement et durables. Action qui sera reconduite en 2013.

SENSIBILISER LES HABITANTS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents ont été présents à de nombreux temps forts (Semaine du Développement Durable, Printemps sur Seine, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) pour sensibiliser les habitants du territoire à réduire leurs déchets.

- Des animations en grandes surfaces : le SMITOM-LOMBRIC a lié des partenariats étroits avec 4 grandes surfaces du territoire (Leclerc Dammarie-Les-Lys, Carrefour Villiers en Bière, Carrefour Sénart et Auchan Cesson) mais aussi avec des moyennes surfaces du territoire. Au total, 10 animations ont été réalisées sur les thématiques des achats malins et sur le compostage
- Des stands lors des événements organisés sur le territoire : Printemps sur Seine à Melun, la Fête des Jardiniers sur le territoire du SICTOM de Sénart, Terre à Venir à Veneux les Sablons... Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents ont animés au total 18 stands lors de ces manifestations grand public sur les thématiques du compostage, des DEEE, des achats malins...

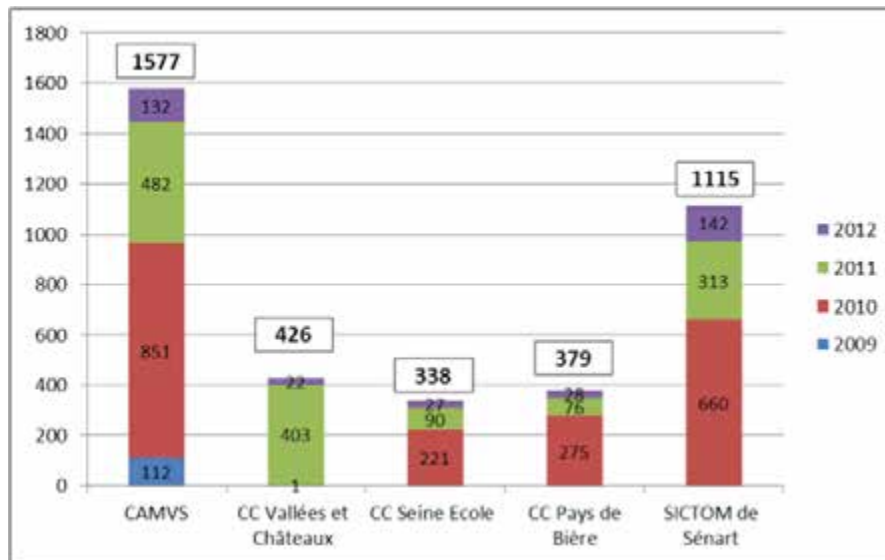


18
animations
en PLP

LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES NATIONALES

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2009 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 3835 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) dont 351 en 2012.



En 2012, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité développer le compostage en pieds d'immeuble. Après un appel à candidatures dans le Journal du Lombric, plusieurs habitants se sont proposés pour installer des composteurs partagés à disposition de tous les habitants de l'immeuble. En 2012, 2 sites ont été installés et sont suivis par le SMITOM-LOMBRIC. D'autres sites sont en phase d'études pour une mise en place en 2013.

ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Développer la consommation d'eau du robinet, favoriser et encourager le don du textile, diminuer les quantités de gaspillage alimentaire, promouvoir la réparation et le réemploi, voilà des exemples d'actions de cette thématique.

Ainsi, en 2012, le SMITOM-LOMBRIC a animé un bar à eaux lors des Journées Portes Ouvertes invitant les visiteurs à la consommation d'eau du robinet.

Le SMITOM-LOMBRIC et la CC Pays de Bière ont mis en place une action sur le gaspillage alimentaire dans un collège de Perthes en Gâtinais durant deux semaines.

Concernant les bornes textiles, 5 nouvelles bornes ont été installées sur le territoire passant ainsi à 159 le nombre de bornes sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) et surtout, un partenariat a été signé avec les principaux collecteurs de textiles du territoire de compétences collecte, Ecotextile et le Relais afin d'optimiser le vidage et l'entretien de ces bornes de collecte.

La Recyclerie poursuit ses activités et ouvre ses portes certains samedi, l'objectif pour le SMITOM-LOMBRIC en 2013 est de mieux faire connaître cet équipement comme lieu d'achat.

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS AUPRÈS DES ENTREPRISES OU ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS

Renforcer les partenariats avec les entreprises du territoire et les accompagner à réduire leurs déchets, voilà un des fers de lance de cette thématique qui sera particulièrement mise en œuvre en 2014 notamment par le biais de partenariats avec les chambres consulaires.

La réduction de la nocivité des déchets, voilà le second objectif de cette thématique : mieux connaître les déchets, connaître les alternatives aux produits dangereux, connaître des filières, sont les axes de communication qui seront développés lors des prochaines années.

POUR ALLER PLUS LOIN... LE MODECOM ET L'ENQUÊTE D'OPINION

Le SMITOM-LOMBRIC a, parallèlement à la mise en œuvre des actions, souhaité approfondir le travail de diagnostic en organisant une caractérisation des ordures ménagères résiduelles (MODECOM) et une enquête d'opinion. Ces deux outils ont eu pour objectifs de mieux orienter les priorités en matière d'actions de réduction des déchets notamment grâce au MODECOM et de connaître les pratiques des habitants du territoire en matière de prévention afin de mieux cibler le discours grâce à l'enquête d'opinion. L'enquête d'opinion a été réalisée en septembre 2012, au total 500 foyers ont été interrogés sur leur connaissance du SMITOM-LOMBRIC, les gestes de la réduction des déchets et de tri qu'ils pratiquaient, et s'ils ne pratiquaient pas de geste, pour quelles raisons ils ne pratiquaient pas.

ZOOM SUR LE MODECOM

Quand ? En juin 2012

Comment ? Tri de 18 échantillons de 250kg de la poubelle d'ordures ménagères

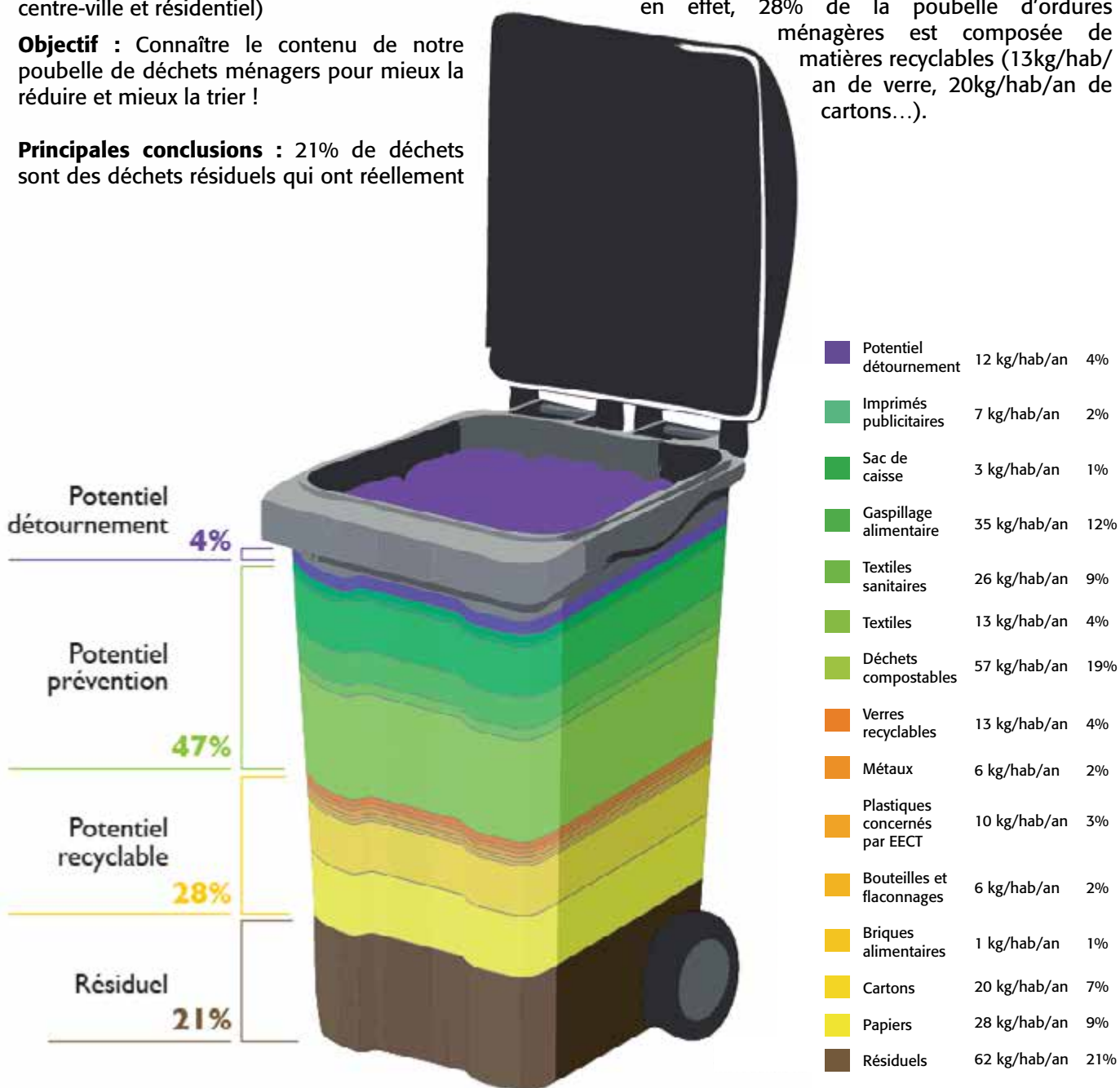
Où ? 3 échantillons pour chaque adhérent du SMITOM-LOMBRIC en fonction du type d'habitat (pavillonnaire, centre-ville et résidentiel)

Objectif : Connaître le contenu de notre poubelle de déchets ménagers pour mieux la réduire et mieux la trier !

Principales conclusions : 21% de déchets sont des déchets résiduels qui ont réellement

vocation à être incinéré. 47% des déchets pourraient être évités par la mise en place de composteurs mais aussi en limitant le gaspillage alimentaire (35 kg/hab/an dont 21kg/hab/an de produits non consommés encore emballés).

Le potentiel en matière de tri est également important, en effet, 28% de la poubelle d'ordures ménagères est composée de matières recyclables (13kg/hab/an de verre, 20kg/hab/an de cartons...).





L'ÉCO-EXEMPLARITÉ : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP

Dans le cadre de son Agenda 21 et de son Programme local de prévention, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité. Huit agents volontaires du SMITOM-LOMBRIC se sont impliqués dans une équipe ayant pour objectif les changements de comportements au sein de la collectivité. Cette équipe a été baptisée Éco-Lombric.

Les objectifs de l'Éco-Lombric sont de proposer des moyens et des actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la structure. 4 thématiques ont été mises en avant :

- la gestion des consommables (eau/énergie)
- les achats (fournitures de bureau, produits d'entretien)
- la gestion et la réduction des déchets de la structure
- les déplacements professionnels

Un logo a été créé afin de mieux identifier les actions de l'Éco-Lombric en faveur des changements de comportements.

Voici des exemples d'actions menées en 2012 :

- achat d'une fontaine à eau, dotation des agents de gourdes et achat de bouteille en verre réutilisable
- achat de fournitures de bureau éco-responsables (produits rechargeables, réalisés à partir de matières recyclées, etc.)
- organisation d'un repas zéro déchet
- etc.



Achat de
gourdes
réutilisables

ADMINISTRATION

L'administration est le complément indispensable des services techniques qui permet, à ces derniers, d'être pleinement opérationnels sur le terrain. Elle assume les tâches d'accueil et de gestion sans lesquelles aucun service ne peut fonctionner de façon efficace et performante. Son travail permet de faire la synthèse entre les demandes des administrés ou des élus et les capacités de réaction et de traitement des services sur le terrain. Il contribue, pour une part essentielle, à la performance des réponses apportées aux questions légitimes des uns et des autres. Elle assure en outre la gestion et le fonctionnement administratif et comptable de la structure.

SECRÉTARIAT

- Accueil téléphonique du public, des sociétés, des partenaires et des élus
- Renseignement du public sur les modalités d'accueil en déchèterie
- Information sur le tri et les jours de collecte.
- Accueil du public et des visiteurs au SMITOM-LOMBRIC
- Gestion administrative
- Gestion comptable
- La gestion et la mise à jour des bases de données du SMITOM-LOMBRIC
- La préparation et l'envoi de 578 cartes de vœux.
- Envoi de 1229 courriers et 383 bordereaux ainsi que le scannage.
- La gestion de la boîte de réception des mails du SMITOM-LOMBRIC (3380 mails)
- L'envoi mensuel de la lettre «Environnement Info» et semestriel pour «Environnement et Biosphère». 60 lettres « environnement info » et 12 lettres « environnement et biosphère » pour 2012.
- L'organisation de la gestion de la distribution du Journal du Lombric auprès des mairies.
- L'envoi trimestriel du Journal du Lombric aux bibliothèques, écoles, dépôts fixes des mairies (pour la distribution aux membres du GEDEM77, celle-ci se fait par le SMITOM-LOMBRIC et ADREXO) ainsi que les partenaires.
- L'envoi trimestriel du Lombric Info aux conseillers municipaux des 67 mairies du territoire du SMITOM-LOMBRIC et partenaires.
- L'envoi de la convocation et du compte-rendu des 8 réunions de bureau.
- L'envoi de la pré-convocation, de la convocation et du compte-rendu, le procès-verbal et diverses annexes des 8 comités syndicaux.
- La gestion des 60 délibérations des comités syndicaux, leur envoi en Préfecture et leur scannage.
- La gestion de 27 badges des agents du SMITOM-LOMBRIC.

1 229
fichiers
renvoyés en
2012





GESTION DU PERSONNEL

FORMATIONS

- 96.5 jours consacrés, en 2012, à la formation et 18 agents concernés sur un effectif ETP de 26.80 agents.
- **Formation Cadres Management** : Institut François Bocquet – « Manager une équipe »
4 agents concernés
- **Formations liées au pôle technique** / CNFPT- CDG – AFNOR – CONTROL C – « Assistant Prévention » ; « Audit QHSE » ; « Maîtriser l'outil téléphone » (fonctions d'accueil et de renseignements téléphoniques) ; « Suivi de travaux » ; « Ecrits professionnels » ; « Ambassadeurs Prévention » ; « Indicateurs de Plan »
15 agents concernés
- **Formations bureautiques** / NETWORK – CONTROL C – « Maîtriser les fonctions de son ordinateur » ; « Excel » ; « Flash Animation Graphique »
3 agents concernés
- **Formations Finances** / BERGER LEVRAULT – ORDIF – FCL –
2 agents concernés
- **Préparation concours** : 1 agent concerné.
- **Formation SSI Niveau 2 Incendie** : 5 agents formés
- **Formation communication – relationnel** / CONTROL C : **2 agents concernés**

Les formations statutaires obligatoires incluses dans le récapitulatif ci-dessus concernent 5 agents ; le SMITOM-LOMBRIC est à jour dans son obligation de formation des agents en poste au 31 décembre 2012.

Mesures sociales en faveur des agents

Mise en place des tickets restaurants à compter du mois de septembre 2012 par délibération en date du mois de janvier 2012.

96,5
jours consacrés
à la formation
en 2012

► Mouvement de personnel

Janvier :

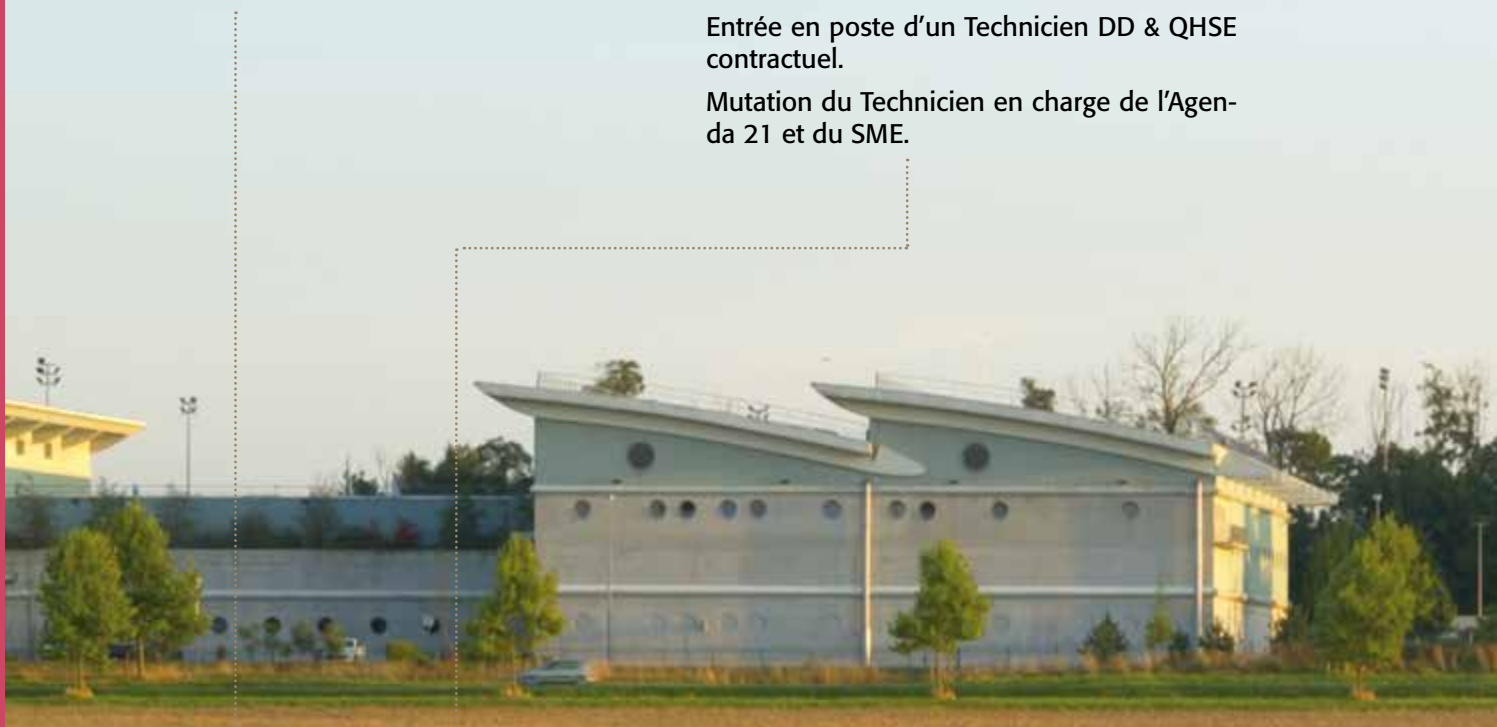
Départ d'un Technicien en charge du Programme Local de Prévention contractuel pour fin de contrat.

Février :

Entrée en poste du nouveau Technicien en charge du Programme Local de Prévention contractuel.

Entrée en poste d'un Technicien DD & QHSE contractuel.

Mutation du Technicien en charge de l'Agenda 21 et du SME.



► Créations de postes et accueil stagiaire de l'enseignement supérieur

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

Création d'un **poste d'Adjoint Technique 2ème** classe liée à la gestion du Programme Local de Prévention

Création d'un **poste d'Ingénieur Territorial** lié au Temps Partiel de droit accordé à l'Ingénieur Principal ainsi qu'aux missions relatives à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri

Création d'un **poste de Stagiaire de l'enseignement supérieur** dans le domaine de l'ingénierie se rapportant notamment pour l'année 2012 au projet de refonte du dispositif d'accès en déchèteries. Stagiaire accueilli du 11/06 au 30/11/2012

Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.
Etat des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC joint en annexe.
Etat absentéisme annuel joint en annexe.

Septembre :

Mise à disposition pour une année dans le cadre du marché de collecte de la CAMVS 10.72 d'un agent AUBINE.

Décembre :

Mutation de l'Ingénieur Territorial en charge de la collecte. Les missions du poste laissé vacant sont confiées à l'Ingénieur contractuel intégré en 2011 en remplacement d'un congé maternité. La part axée sur la DSP et le suivi de chantier de RÉAU est confiée au poste ouvert en décembre.



JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Création d'un **poste d'Adjoint Administratif 1ère classe** liée à l'intégration du Contrôleur de Gestion titulaire du concours externe.

Création d'un **poste d'Adjoint Technique 2ème classe** liée à l'intégration d'un contrat CUI CAE arrivant à terme après 2 ans de services au sein du SMITOM-LOMBRIC

Création d'un **poste d'Adjoint Technique 2ème classe** liée à la réorganisation du service suite à la mutation d'un Ingénieur Territorial. Une part des missions dévolues au poste laissé vacant, axées sur la DSP et le suivi du chantier de REAU, ont été adaptées au nouveau poste ouvert.

Création d'un **poste de Technicien Territorial** liée à une réorganisation du service suite à la mutation d'un agent adjoint technique 2ème classe. Le Technicien devient le référent déchèteries de la structure.

COMPTABILITÉ

Concernant la déclaration mensuelle de la TVA sur Internet

paiement pour l'année 365 563,00 € et demande de remboursement pour l'année 1 617 373,00 €

Concernant le contrat de délégation de service public

- 13 781 916,17 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (Prestations de services)
- 139 347,56 € HT pour la Taxe locale 2011
- 116 007,00 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (CET 2011)
- 1 184 987,98 € HT ont été titrés à GENERIS (hors recette électrique et avec les pénalités)
- 2 980 085,08 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique
- 329 330,20 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique

Concernant les marchés de collecte

- 2 323 776,45 € HT ont été mandates au profit d'AUBINE (CAMVS + FOUJU)
- 65 423,42 € HT ont été mandates au profit d'AUBINE (PAV JM)
- 500,00 € HT ont été mandates au profit d'AUBINE (collecte caisse palettes : papiers de bureau)
- 169,70 € HT ont été titres à AUBINE (recette caisse palettes : papiers de bureaux)
- 1 437 401,37 € HT ont été mandates au profit de KUTLER (CAMVS)
- 5 797,40 € HT ont été mandates au profit de KUTLER (projet EECT)
- 691 502,02 € HT ont été mandates au profit de DERICHEBOURG (CC Vallées & Châteaux et Maincy)
- 120 188,85 € HT ont été mandates au profit de PATE (PAV VERRE)
- 525,00 € HT ont été titres à PATE (pénalités)
- 83 532,65 € HT ont été mandatés au profit de CYCLEVA (CAMVS + Fouju) – encombrants valorisables

Concernant le marché de fourniture et d'entretien des bacs

210 078,50 € HT ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM

Concernant le marché de bornes enterrées

445 157,00 € HT ont été mandatés au profit d'ASTECH

Concernant le marché de bornes semi-enterrées

101 334,00 € HT ont été mandates au profit de TEMACO

Concernant les recettes de ventes de matériaux (plastique, journaux magazines, verre, cartons, acier et aluminium)

1 695 931,90 € HT ont été titrés

2005
mandats
(inclus les
rattachements)

63
mandats
annulatifs
(inclus les
rattachements)

724
titres

35
titres
annulatifs

255
bons de
commande

MARCHÉS

Une liste exhaustive des marchés formalisés, des marchés négociés et des marchés à procédures adaptées passés sur l'année 2012, est fournie en annexe page 4.

Cette liste a été publiée avant le 31/03/2013 sur le site du SMITOM-LOMBRIC Centre Ouest Seine et Marnais : www.lombric.com

2
marchés
(dont 1 alloti en 7 lots) ont fait l'objet d'un avis d'appel d'offres ouvert en 2012



58
consultations ont fait l'objet d'une procédure adaptée en 2012

8
marchés ont fait l'objet d'une procédure adaptée en 2012

Les procédures en vigueur au sein du service marchés publics 2012

TYPE DE MARCHÉS	Consultation avec mise en concurrence	Procédure adaptée	Procédure formalisée
FOURNITURES	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 200 000€ HT	> à 200 000€ HT
SERVICES	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 200 000€ HT	> à 200 000€ HT
TRAVAUX	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 5 000 000€ HT	> à 5 000 000€ HT
REMARQUES PUBLICITÉ	Mise en concurrence (Publicité adaptée) avec 3 devis minimum, sauf impossibilité Arrêté de choix par note de consultation	Publicité (BOAMP modèle national + PROFIL ACHETEUR + JAL si nécessaire) avec mise en concurrence. Rapport de consultation Arrêté de choix du Président	Publicité (COUPLEE JOUE et BOAMP + PROFIL ACHETEUR et mise en concurrence Rapport Arrêté de choix du Président après autorisation de lancement de la procédure par le Comité syndical

Juridique

OBJET	NOMBRE	DESIGNATIONS
Notifications : marchés, avenants, offres, convention, ordre de service	63	
Litige	1	Litige transport mâchefers et refiorms (SMITOM-LOMBRIC C/GENERIS)
Gestion des délibérations des Comités syndicaux	60	
Gestion plainte et suivis	24	

SERVICES TECHNIQUES

Sensibilisation au geste de tri

Un mauvais tri des emballages par les habitants coûte environ cinq fois plus cher à la collectivité. De plus, trier permet de recycler, ce qui limite la consommation de matières premières et d'énergie. Les habitants ont donc un rôle essentiel à jouer. Pour cela, les agents du SMITOM-LOMBRIC s'efforcent de les sensibiliser au tri sélectif : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quartier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

Après chaque tournée de collecte, le prestataire transmet au SMITOM-LOMBRIC un rapport faisant état des erreurs de tri observées. Les agents techniques

ont alors pour mission de se rendre aux adresses concernées pour rappeler les consignes de tri aux habitants soit par discussion avec ces personnes (si elles sont présentes), soit par dépôt de documents de communication en boîtes aux lettres. En 2012, les agents ont traités 687 rapports d'incidents, soit 25% des rapports transmis par les prestataires de collecte selon le temps disponible.

Constats terrain

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à faire des constats de terrain : Identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux etc....



NUMÉRO VERT

Un numéro vert est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

**UN DOUTE,
UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC**

www.lomboric.com

ou

0 800 814 910

N° vert (appel gratuit depuis un poste fixe)

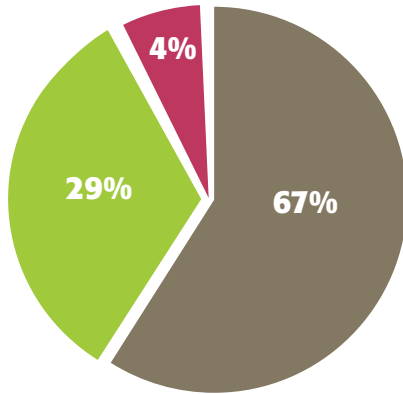


9 212

appels reçus
en 2012

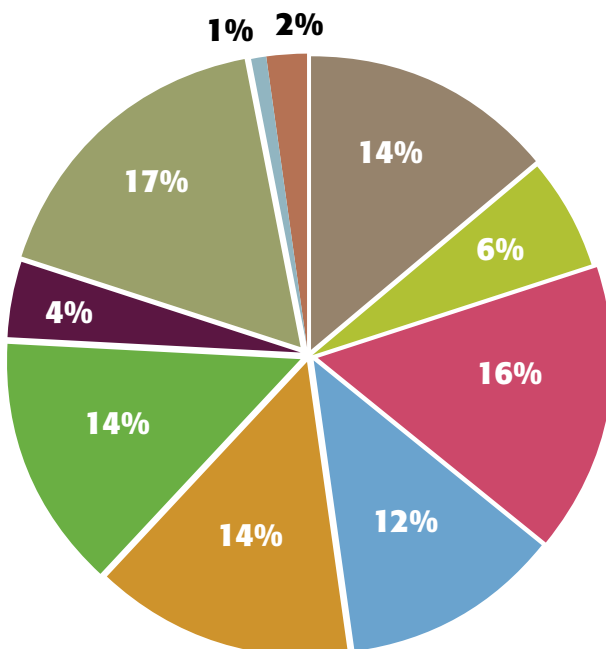
En 2012, le n° vert a reçu 9 212 appels.

Appels sur le traitement des déchets



- renseignements déchèterie
- informations sur le tri, OMR, déchets verts, encombrants
- divers

Appels sur la collecte des déchets



- dotation/échange de bacs
- maintenances (réparation de bacs...)
- renseignement jour collecte OM, emballages, encombrants, déchets verts
- concerne un autre syndicat (redirection vers le syndicat de leur commune)
- problème collecte (oubli, refus...)
- collecte déchets verts (date de reprise et fin, problèmes collecte...)
- collecte jours fériés
- recyclerie (17 appels)
- compost(eurs) (11 appels)
- divers
- nouvelles consignes de tri
- nouveaux calendriers de collecte

COLLECTE

Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers) de 123 442 habitants :

- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 109 093 habitants ;
- Communauté de communes Vallées et Châteaux : 13 813 habitants ;
- Commune de Fouju : 536 habitants.

CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS DE COLLECTE ASSURÉES PAR LE SMITOM-LOMBRIC

— Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

	Flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	2 à 3 collectes par semaine	Bac (noir)	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (gris avec couvercle jaune)	95%
	Encombrants	Prestation de service	1 collecte par mois	Déposé à même le sol	100%
	Déchets verts	Prestation de service	1 collecte par semaine de mars à novembre	Bac (gris avec couvercle marron)	60%

	Flux	Mode d'exploitation	Mode de dépôt	Densité
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants

Le taux d'habitat collectif est de 66% (Source : FILOCOM 2011).

Les circuits de collecte sont des circuits communaux pour la plupart.





100
tournées de
collectes
hebdomadaire

Renouvellement du marché de collecte

Le marché de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés de la CAMVS et de Fouju a été renouvelé pour une durée de 8 ans, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012.

Le cahier des charges a été élaboré conjointement par le SMITOM-LOMBRIC et la CAMVS, avec comme idée de fond la conception d'un marché permettant une optimisation du service au fil de l'eau.

Le marché a été attribué au groupement AUBINE/KUTLER. AUBINE, entité de Veolia Propreté, réalise la collecte des communes situées au nord de la Seine, KUTLER réalisant la collecte des communes situées au sud de la Seine. L'entreprise d'insertion CYCLEVA intervient par ailleurs en sous-traitance du groupement pour les collectes des encombrants valorisables, lesquels sont orientés vers la Recyclerie du LOMBRIC.

Des moyens techniques et humains

Le service requiert 18 camions (incluant des mini bennes, un camion de collecte avec grue et un camion de collecte des encombrants valorisables) et 47 Equivalents Temps Plein ; il représente 100 tournées de collecte hebdomadaires.

Des tournées optimisées

Les tournées de collecte ont été optimisées, permettant ainsi une économie substantielle. Pour ce faire, les circuits de collecte ont été modifiés, impactant les jours de sortie des bacs pour les habitants. De plus, certains camions sont équipés d'un système de pesée embarquée. Affectés à la collecte des secteurs comprenant plusieurs communes ou plusieurs types d'habitat (pavillonnaire/collectif), la pesée embarquée permettra de connaître les tonnages de chaque commune ou pour chaque type d'habitat. Ainsi le SMITOM-LOMBRIC accumulera les données nécessaires pour étudier les possibilités d'optimisation du service.

Des véhicules plus propres, mieux tracés et communicants

En octobre 2012 le parc de véhicules a été entièrement renouvelé par des véhicules neufs de dernière génération à la motorisation EURO 5, plus respectueuse de l'environnement.

Le parc de bennes collectant la CAMVS et Fouju était préalablement constitué pour l'essentiel de bennes EURO 3 et EURO 4. Entre une motorisation EURO 3 et une motorisation EURO 5, les émissions polluantes sont ainsi réduites :

- NOx : -17%
- Hydrocarbures : -6%
- Particules : -8%
- CO : -4%.

Entre une motorisation EURO4 et une motorisation EURO5, les émissions de NOx sont quant à elles réduites de 8%.

De plus, les collecteurs ont entamé sur l'année 2012 les démarches afin s'équiper du matériel nécessaire au fonctionnement de leurs véhicules de collecte avec du biodiesel. L'utilisation de ce biocarburant permettra une diminution de 23% des émissions de gaz à effet de serre.

En outre, sur la fin de l'année 2012 un système de positionnement des véhicules par satellite était mis en place sur les bennes, permettant au SMITOM-LOMBRIC de les localiser et de connaître en temps réel les éventuels problèmes rencontrés lors de la collecte, et donc d'informer plus rapidement et plus précisément les habitants.

Enfin, l'apposition de grands visuels de communication sur le tri et la prévention des déchets sur les flancs des camions permet de les utiliser également comme espace de communication.

À noter que l'amélioration de ces performances environnementales et de la qualité du service aux administrés s'est faite à coût quasi constant grâce à l'adaptation du cahier des charges aux contraintes économiques de l'entreprise.

Bornes enterrées

En 2012, 100 nouvelles bornes enterrées ou semi-enterrées ont été installées sur des quartiers d'habitat collectif des communes de Melun et du Mée Sur Seine. En fonction de l'avancée des travaux de rénovation urbaine des communes, le tissu de bornes s'étoffe et la prévision d'implantation pour 2013 est de 200 bornes supplémentaires.

Collecte des encombrants

Une collecte différenciée des encombrants a été mise en place depuis février 2011. Elle permet de valoriser une partie des encombrants sur la Recyclerie du Lombric. Une réflexion sur les possibilités d'adapter les modalités de la collecte des encombrants aux besoins des différentes typologies d'habitat a été entamée en fin d'année 2012 et sera poursuivie en 2013.

Collecte du centre ville de Melun

A l'occasion des réunions du groupe de travail constitué du SMITOM-LOMBRIC, de la CAMVS, des différents services de Melun et de représentants habitants et commerçants, un certain nombre de réflexions ont été initiées :

- Future distribution de sacs jaunes pour les habitants de l'hyper-centre n'ayant pas la place de stocker des bacs jaunes,
- Projet d'implantation d'une dizaine de bornes enterrées pour améliorer les points noirs de collecte des bacs,
- Nouvelle refonte des calendriers de collecte afin qu'ils correspondent aux attentes des particuliers et des commerçants.

Recommandation R437

La Caisse nationale d'assurance maladie a diffusé une recommandation sous la référence R437 qui regroupe un ensemble de préconisations destinées à prévenir les risques professionnels dans le domaine de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette recommandation, si elle ne constitue pas une réglementation, pourra toutefois être opposée aux collectivités en tant que texte de référence de bonnes pratiques de prévention des risques, dans le cadre d'une procédure pénale faisant suite à un accident grave.

Dans le cadre du nouveau marché de collecte de la CAMVS qui a démarré au 1^{er} janvier 2012, les prestataires de collecte doivent respecter les différents points de cette recommandation, en travaillant notamment sur la suppression des marches arrières et la suppression de la collecte bilatérale non sécurisée. Ce travail est effectué conjointement avec le SMITOM-LOMBRIC et a commencé par un recensement de tous les points noirs sur une partie du territoire de la CAMVS.

100
nouvelles
bornes
en 2012





— Communauté de Communes Vallées et Châteaux

	Flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	2 collectes par semaine	Pas de contenant sauf pour 5 communes	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (gris avec couvercle jaune)	100%
	Encombrants	Prestation de service	3 collectes par an	Déposé à même le sol	100%

	Flux	Mode d'exploitation	Mode de dépôt	Densité
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Déchets verts	Prestation de service	Bornes	1/communes

— Commune de Fouju

	Flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (noir)	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte tous les 15 jours	Bac (gris avec couvercle jaune)	100%
	Déchets verts	Prestation de service	1 collecte par semaine sur les mois de mars, avril, mai, juin, sept. et oct.	Bac (gris avec couvercle marron)	100%

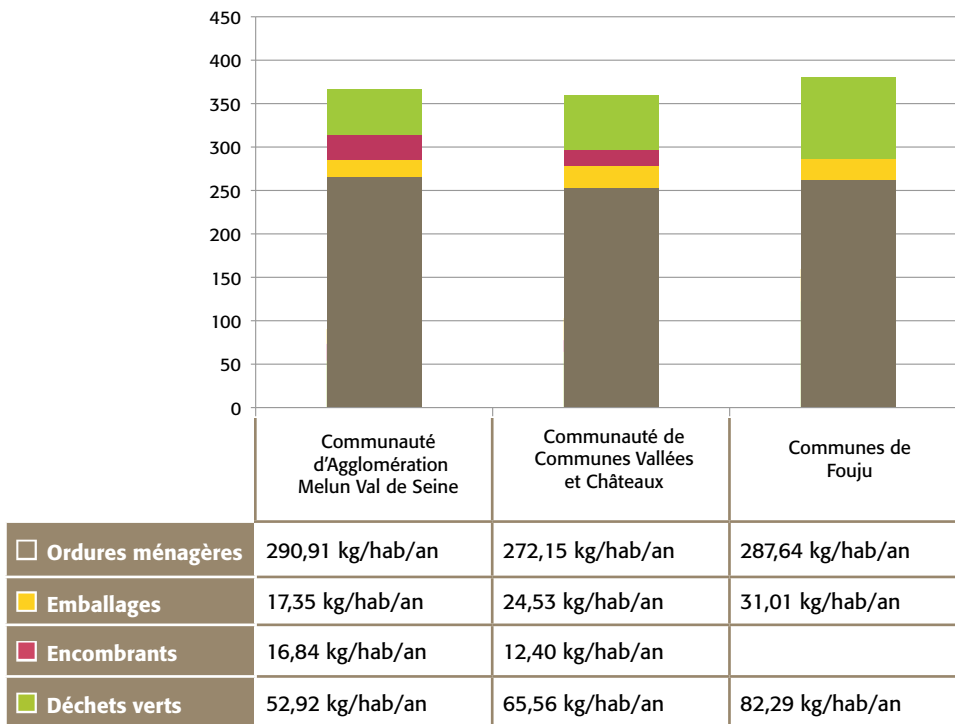
	Flux	Mode d'exploitation	Mode de dépôt	Densité
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants

Les circuits de collecte sont communautaires.

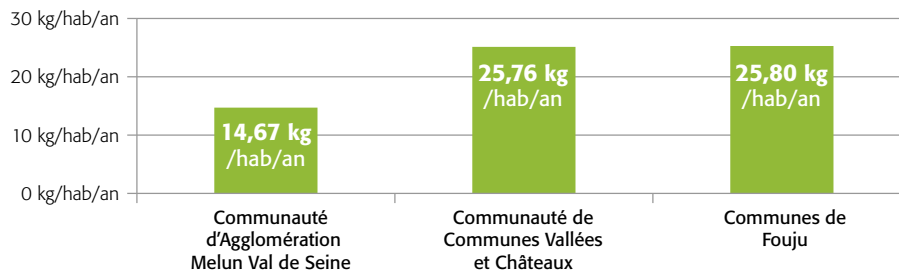
TONNAGES DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2012

Les tonnages collectés en 2012 sont présentés dans le détail en annexe technique au présent rapport.

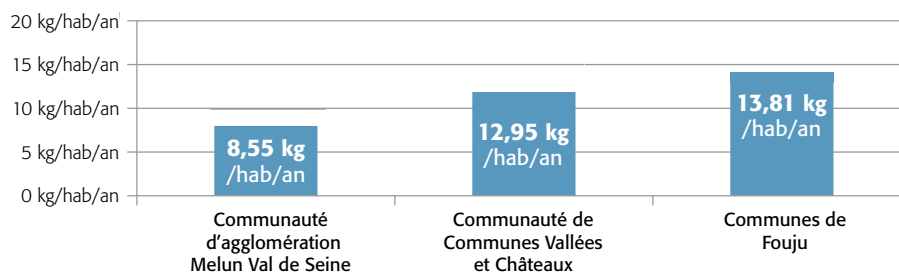
— Production par habitant et par an



— Production de verre par habitant et par an



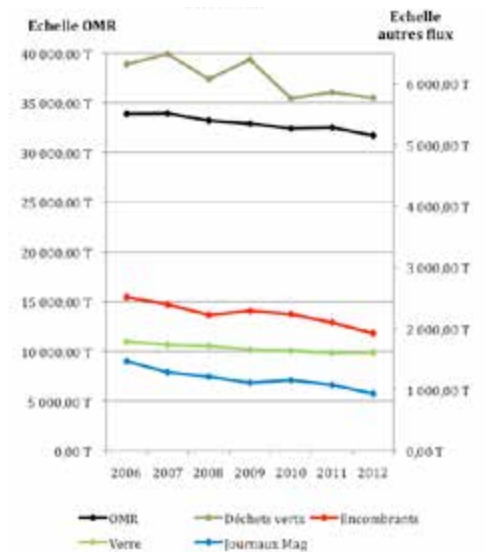
— Production de journaux/magazines par habitant et par an



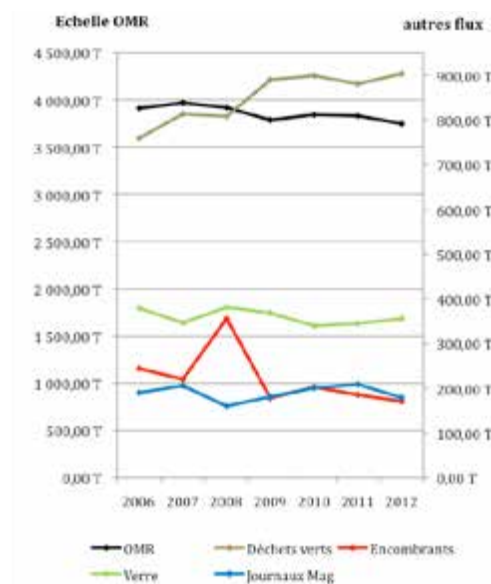


COMPARAISON PLURIANNUELLE DES TONNAGES

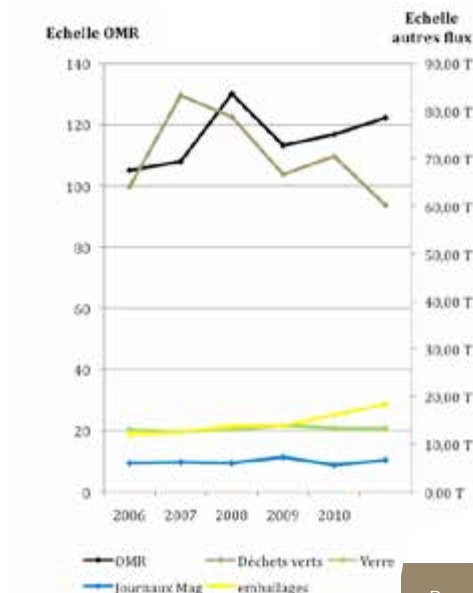
— Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



— Communauté de Communes Vallées et Châteaux



— Commune de Fouju



MAINTENANCE

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants. 2520 bacs ont été livrés en 2012, dont 2381 sur la CAMVS, 124 sur la CC Vallées et Châteaux, et 15 sur Fouju. 4 175 sacs Ordures Ménagères Résiduelles ont été distribués dans le centre ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2012, 493 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 484 sur la CAMVS, 8 sur la CC Vallées et Châteaux, et 1 sur Fouju.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs volés ou incendiés.

En 2012, le nombre de bacs vandalisés s'élève à 290, soit un coût de 34 9345 € HT pour la collectivité (rien que pour le remplacement du matériel). Pour tout acte de vandalisme le SMITOM-LOMBRIC dépose une plainte. Si les auteurs des faits sont appréhendés par la police, le SMITOM-LOMBRIC engage des poursuites contre ces personnes en se constituant partie civile.

Remplacement des bacs volés ou incendiés en 2012 :

- 150 bacs incendiés sur Melun
- 107 bacs incendiés sur Dammarie lès Lys
- 13 bacs incendiés sur Le Mée sur Seine
- 20 bacs incendiés sur Vaux-le-Pénil



2 520
bacs livrés
en 2012

290
bacs
vandalisés
en 2012

TRAITEMENT

TÂCHES RÉCURRENTES

Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée ; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas du se trouver dans les bacs jaunes).

En 2012, Véolia Propreté, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois¹ sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à quatre caractérisations chaque mois ; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées chaque mois sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le contrat SMITOM-LOMBRIC/Véolia.

Le taux contractuel de valorisation est de 93% des déchets entrants. Le taux atteint en 2012 est de 96 %.

11
caractérisations
réalisées
chaque
mois¹

Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration trimestrielle auprès d'Eco-Emballages pour percevoir les recettes. Celles-ci sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques assurent le suivi et la gestion du contrat Eco-emballages.

Par ailleurs, de nouveaux organismes agréés par les pouvoirs publics ont vu le jour afin de mettre en place des dispositifs spécifiques de prise en charge de certains déchets, notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques, les imprimés non sollicités et les textiles.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers.

Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques établissent chaque trimestre une déclaration concernant les tonnages d'emballages et de journaux magazines valorisés. Les prix de reprise

sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri.

Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables.

Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

De nouveaux contrats de reprise ont été signés avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012.

Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en Comité syndical à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (unité de valorisation énergétique, centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plate formes de compostage, plate forme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Veolia Propreté et les arrêtés d'exploitation.

Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).

¹ soit 112 au total



SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

Coper-diox : suivi des rejets en dioxines et furanes à la cheminée aux cheminées de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. A l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Cette dernière est analysée mensuellement. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché conclu en 2004 et renouvelé en 2009.

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les cumuls des quantités de dioxines et de furanes émises à la cheminée de l'installation, comparé aux quantités autorisées (base 0.1 ng TEQ/Nm³), sont de :

- ligne 1 : 78 mg TEQ contre 311 autorisés
- ligne 2 : 82 mg TEQ contre 298 autorisés

Ces résultats montrent qu'en termes d'émissions de dioxines et de furanes, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service, environ de 1/4 de dioxines et de furanes que ce que l'arrêté préfectoral autorise.

ng TEQ/Nm³ = nanogram
d'équivalent toxique par norme
mètre cube

TEQ = Toxic Equivalent Quantity
= facteur d'équivalence toxique

Coper-diox environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est réalisée à l'aide du système Coper-Diox Environnement. Pour ce faire, des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE. Ces échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges Owen. Dispersés dans un périmètre de 7 km sur 7 km autour de l'UVE, ces jauges sont au nombre de huit et sont situés ou non sous les vents dominants émanant de l'UVE.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox et permettent ainsi d'identifier, dans le gisement de dioxines et furanes recueillis, ceux qui proviennent de l'UVE. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

Entre novembre 2011 et novembre 2012, les émissions brutes de dioxines aux cheminées de l'UVE ont été de 576 mg¹, soit une émission moyenne de 1 490 µg par jour². Sur cette même période, sur le périmètre d'étude (7 km x 7 km), tous collecteurs confondus, le dépôt moyen était de 163 µg par jour, soit un ratio de 10 % entre les dioxines déposées et celles émises aux cheminées de l'UVE³.

En outre, en prenant en considération la totalité des polluants collectés à l'aide des jauges Owen, les dépôts sont inférieurs aux valeurs de référence INERIS⁴ pour une zone rurale ; c'est-à-dire que le spectre de polluants collectés dans le périmètre de l'étude (un carré de 7km sur 7km autour de l'UVE) est similaire à celui observée dans une zone rurale.

Ces éléments renforcent l'hypothèse que l'UVE de Vaux-le-Pénil n'est pas une source prédominante de pollution atmosphérique dans son environnement.

traçabilité des
dioxines jusqu'à
7 km
autour de
l'UVE





Plan de prévention environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'unité de valorisation énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance⁵ ont été utilisées :

- la biosurveillance passive : analyse sur les mousses (bryophytes).
- la biosurveillance active : analyse sur des ray grass

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009 et la prochaine campagne d'analyse aura lieu en 2013.

Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations du CIVIS 77, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et des furanes et ainsi que des métaux lourds dans les sols permet donc le suivi d'une contamination historique des sols. Le nouveau point zéro a été mesuré en 2009 et la prochaine campagne d'analyse aura lieu en 2016.

Clis 2012

Structure d'information et de concertation, la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) du CIVIS 77 s'est tenue le 23 mars 2012 dans les locaux de la Préfecture. Cette commission a pour objectif de présenter en toute transparence aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé) les résultats 2011 d'exploitation des installations du CIVIS 77; à savoir :

- L'UVE
- Le centre de tri
- La plateforme de tri sommaire
- La déchèterie de Vaux-le-Pénil

Cette réunion est l'occasion pour les parties intéressées de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent à l'exploitant et aux services de l'État. Certains points techniques sont également abordés et expliqués à l'audience, notamment grâce à la présence d'experts. Par exemple, lors de la CLIS de 2012, les résultats 2011 du plan de prévention environnemental (voir page XX ou section XX) ont été présentés. Un représentant du bureau d'études détenant le marché relatif à ce suivi était présent. Il a pu apporter des compléments d'informations aux participants, notamment concernant l'interprétation des résultats et leur significativité.

Les résultats d'exploitation pour l'année 2012 seront présentés lors de la CLIS 2013.

¹ Émissions brutes de 15 mg entre novembre 2011 et mai 2012 et de 561 mg entre mai 2012 et novembre 2012

² Émission moyenne quotidienne de 80 µg par jour entre novembre 2011 et mai 2012 et de 2 900 µg entre mai 2012 et novembre 2012

³ Dépôt moyen de 4 µg par jour entre novembre 2011 et mai 2012 et de 317 µg entre mai 2012 et novembre 2012, soit respectivement 5 et 11 % des dioxines émises par l'UVE

⁴ L'Institut national de l'environnement Industriel et des risques (INERIS) a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Les valeurs référence INERIS représentent les quantités de polluants que l'on retrouve généralement dans un contexte donné. Les valeurs pour une zone rurale représentent donc la quantité de polluants que l'on retrouve en moyenne dans une zone rurale, c'est-à-dire une zone exempte d'activité industrielle par exemple.

⁵ La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

En 2012, 5 groupes de pilotage ont fonctionné : Tri, déchèteries, ambassadeurs de tri, Agenda 21, compostage domestique.

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail et aux comités décisionnels des adhérents et aux réunions du GEDEM 77 (association regroupement tous les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

VISITES DU CIVIS 77

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'unité de valorisation énergétique et du centre de tri qui sont équipés d'un circuit de visites.

Certaines visites (deux par semaine) sont assurées par Veolia Propreté.

En 2012, le CIVIS 77 a accueilli 60 groupes (1 274 visiteurs).

Par ailleurs, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le SMITOM-LOMBRIC a ouvert ses portes le 31 mars 2012. 1 200 personnes sont venues visiter nos installations.

ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2012, 96 écoles ont été sollicitées. 18 écoles ont répondu positivement ce qui représente 19%. 32 animations ont été réalisées, soit 779 élèves sensibilisés au geste de tri.

Lors de ces animations, le DVD du LOMBRIC est remis gracieusement à chaque enseignant ainsi qu'un livret pédagogique à chaque élève.

Les agents techniques ont mis au point une nouvelle animation scolaire portant sur la réduction des déchets à la source qui est proposée dans les écoles. L'objectif est de sensibiliser les enfants, par un jeu, au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.





PROJETS

Le futur site de Réau

Un dernier site de traitement est en construction pour que la filière de traitement des déchets du SMITOM-LOMBRIC soit complète. Il s'agit du futur site de Réau qui comprendra :

- Une déchèterie qui desservira une partie des communes du SAN de Sénart, avec accès gratuit pour les habitants;
- Un quai de transfert sur lequel les bennes de collecte viendront vider ordures ménagères et emballages du SICTOM de Sénart sur deux trémies chargeant des semi-remorques pour transport des déchets vers le site du SMITOM-LOMBRIC de Vaux-le-Pénil (centre de tri et unité de valorisation énergétique).

La réalisation de ce quai entrainera un transfert du coût de transport des déchets ménagers du SICTOM de Sénart vers le SMITOM-LOMBRIC. Il aura un impact bénéfique important sur l'environnement puisqu'un tracteur aux norme Euro 5 fera le trajet fait jusqu'à ce jour par 2 bennes Euro 3 ou Euro 4.

- Une plate-forme de compostage des déchets verts, qui remplacera la plate-forme de Cesson qui sera quant à elle fermée. Sur cette plate-forme, la fermentation des déchets verts se fera sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives.

Le SMITOM-LOMBRIC est propriétaire des terrains d'implantation depuis décembre 2010.

Les permis de construire ont été obtenus ainsi que la demande d'autorisation

La déchèterie et le quai de transfert entrerait en exploitation en juillet 2013.

La plateforme de compostage débutera la MSI (Mise en Service Industrielle) en octobre 2013 par une réception en février 2014.

Dès le début de la MSI, la plateforme de compostage de Cesson ne recevra plus de tonnages de déchets verts. Elle continuera à être exploitée jusqu'à l'enlèvement des derniers tonnages de compost prévus au plus tard en mars 2014.

ouverture
prévue
début Juillet

EXPÉRIMENTATION D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES (EECT) PILOTÉE PAR ÉCO-EMBALLAGES

Depuis le 2 mai 2012, le SMITOM-LOMBRIC mène un projet expérimental d'extension des consignes de tri des plastiques sur son territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Cette expérimentation est pilotée au niveau national par Éco-Emballages et regroupe 51 collectivités, soit environ 3 millions d'habitants.

Son objectif est d'évaluer la possibilité d'augmenter la part des emballages recyclés en vue d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, et ce aux trois niveaux de la chaîne des emballages : producteurs, collectivités locales et recycleurs.



Pour ce faire, les habitants de la CAMVS sont invités à mettre dans leurs bacs jaunes tous leurs emballages en plastique rigide, y compris les pots et barquettes, et non plus seulement les bouteilles et flacons en plastique comme sur le reste du territoire. Les emballages en plastique souple (sacs et films) sont toujours refusés.

Ces premiers mois de test se montrent très satisfaisants. Le geste de tri s'avère plus simple et plus évident pour les habitants.

Le centre de tri s'est bien adapté à ces nouveaux flux et n'a pas présenté de difficulté technique majeure après que nous ayons adapté la chaîne de tri aux nouveaux emballages.

Le volume supplémentaire lié aux nouveaux emballages en plastique rigide triés a pu, pour la grande majorité, être absorbé par l'espace restant dans les bacs jaunes des habitants, les besoins de changement de bacs ont été très limités.

Tous les paramètres sont suivis de près afin d'adapter le test aux contraintes du terrain dans le cadre de ce contexte expérimental.

Au total depuis mai 2012, ce sont 1316 tonnes d'emballages qui ont pu être triées sur le territoire de la CAMVS, soit environ 7% d'augmentation par rapport à la même période de 2011.

Le recyclage de ces emballages permet de réaliser de nouveaux objets en plastique, comme des tuyaux d'arrosage ou des chaises de jardin ; la viabilité de cette nouvelle filière est également en expérimentation.

L'expérimentation est prévue pour durer jusqu'à la fin de l'année 2013. Si les résultats, au niveau National, au terme de ces 2 années de test sont concluants, et qu'en particulier les nouvelles filières de recyclage de ces plastiques démontrent leur pérennité, ce nouveau geste de tri pourra être étendu à l'ensemble du territoire français.

Contrôle accru des accès en déchèteries

Ces dernières années a été constatée une forte hausse des tonnages accueillis sur nos déchèteries et par conséquent une hausse des coûts financiers d'exploitation, les déchèteries étant devenu le premier poste de dépense du SMITOM-LOMBRIC. Cette augmentation étant supérieure à la hausse de la population, la collectivité suspecte des abus importants et l'entrée de déchets non ménagers, c'est-à-dire des déchets d'activité venant de professionnels.

Cette suspicion a été confrontée par plusieurs constats de fraudes et d'utilisation abusive du service gratuit des déchèteries qui, rappelons le, est financé par le TEOM donc réservé aux seuls ménages. Les accès aux déchets d'activités sont possibles mais payants.

Le système actuel manquant de fiabilité, d'exhaustivité et présentant des failles permettant ces abus, le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'effectuer la refonte de son système de gestion des accès sur ses 11 déchèteries (dont 1 en cours de construction sur Réau).

Pour ce faire, le nouveau matériel de contrôle en déchèterie ainsi que la nouvelle solution informatique de gestion des accès doivent être développés, sur la base des préconisations techniques du bureau d'études mandaté par la collectivité en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.



Chiffres clés des tonnages accueillis en déchèterie:

2007 : 31 331 Tonnes
2008 : 31 881 Tonnes
2009 : 34 449 Tonnes
2010 : 35 497 Tonnes
2011 : 37 769 Tonnes
2012 : 35 469 Tonnes

Évolution du système d'accès en déchèterie

Système actuel

- Cartes à puce avec contact et terminal mobile de type TPE
 - Encrassement régulier du lecteur : erreurs de lecture des cartes et donc problèmes de fiabilité
 - Lourdeur de création de cartes : 2 mois en moyenne pour une carte
- Matériel d'accès (barrières)
 - Pas de comptage de véhicule : défaut de contrôle des accès effectués
 - Ouverture des barrières trop lente
- Pas d'impression, ni de paiement sur site
 - Fonctions non comprises dans le système
- Logiciel propriété d'un éditeur
 - Le logiciel ne répond plus aux attentes du SMITOM-LOMBRIC



Système futur

- Cartes à puce RFID sans contact et terminal mobile de type PDA
 - Lecture des cartes sans contact : donc fiabilisée
 - Les cartes sont créées immédiatement sur site
 - Le terminal correspond parfaitement aux conditions d'utilisation en déchèterie
- Matériel d'accès (barrières)
 - Ajout de boucles de comptage associées aux barrières
 - Remplacement des barrières trop lentes
 - Donc, une meilleure visibilité des accès sur site
- Ajout de matériel d'impression et d'un système de paiement sur site
 - Impression de tickets de déversement à la demande
 - Assouplissement de la procédure pour les accès payants en acceptant le paiement sur site
- Logiciel propriété du SMITOM-LOMBRIC
 - Evolution du système garantie

Objectif du projet de refonte du système de gestion des accès

- Contrôler de façon fiable et exhaustive de tous les accès en déchèterie,
- Limiter les apports aux seuls déchets des ménages, sauf conditions (conventions payantes, etc...)
- Créer les badges d'accès sur la déchèterie,
- Remplacer directement sur déchèterie une carte d'accès qui aurait été perdue,
- Transmettre rapidement diverses demandes aux différents services de l'exploitant,
- Possibilité d'effectuer un paiement sur la déchèterie.



COMMUNICATION

Le service communication du SMITOM-LOMBRIC définit et met en œuvre la stratégie de communication du Syndicat sous la direction du Directeur Général, en étroite collaboration avec les élus et en coordination avec les équipes techniques et les adhérents du syndicat. Le service communication a pour mission de sensibiliser les habitants, adhérents du SMITOM-LOMBRIC et partenaires au tri et à la prévention des déchets. Pour ce faire, il assure la réalisation des actions de communication à travers différents supports : parutions, publications, site internet, bandes dessinées, dessin animé, relations publiques, presse, radio, évènementiel et partenariats.

PARUTIONS

Le service communication réalise les quatre publications périodiques que sont Le Journal du Lombric, Le Lombric des Elus, Environnement Info Environnement et Biosphère et le rapport d'activité. Toutes les publications papier sont imprimées sur du papier 100% recyclé chez un imprimeur certifié Imprim'vert.

LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le Journal du Lombric est un journal d'information de 6 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. Diffusé à 125 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source, et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois, de mars, juin, septembre et décembre.

journal
diffusé à
125 000
exemplaires

Il est composé entre autre d'une double page « la parole aux adhérents » réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC afin qu'ils puissent relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en 6ème de couverture.

Le journal est livré en partie aux communes par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe. Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.



LE LOMBRIC DES ELUS

Le Lombric des Elus est un journal d'information de 4 pages, format A4, en quadrichromie, destiné à l'ensemble des Conseils municipaux et services des 67 communes adhérentes du syndicat. Il est diffusé à 1400 exemplaires. Il paraît en fonction de l'état d'avancement des projets et de l'actualité du syndicat. Il a pour but d'apporter aux élus des éléments techniques et financiers sur les projets du syndicat afin de leur permettre de relayer l'information et de répondre aux questions des administrés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

Le Rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a été présenté au Comité syndical du mois de juillet 2012. Ce rapport, portant sur l'année 2011, est établi conformément à la Loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999. Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- La compétence collecte concernant 27 communes,
- La compétence traitement concernant 67 communes.

En 2012, la mise en page du rapport d'activité a été refondue avec une présentation plus moderne et plus claire avec l'ajout de visuels et la mise en avant d'informations clés.

Après avoir été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat, ce rapport a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et téléchargeable sur le site internet www.lombric.com

ENVIRONNEMENT ET BIOSPHERE

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectés dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants.

Environnement et Biosphère est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), au Président du SMITOM-LOMBRIC –LOMBRIC ainsi qu'à certains Vice-présidents, à l'Agence régionale de santé, à l'Institut de veille sanitaire, à Veolia Propreté, exploitant de l'UVE, et à des associations, notamment à caractère environnemental.

ENVIRONNEMENT INFO

Cette parution mensuelle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'UVE et leur répartition par congénères. Un compte-rendu sur le fonctionnement du système Coper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).

Environnement Info est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), au Président du SMITOM-LOMBRIC –LOMBRIC ainsi qu'à certains Vice-présidents et à des associations, notamment à caractère environnemental.

Graphique avec les quantités cumulées 2012



PUBLICATIONS DIVERSES

PLAQUETTE CIVIS

La plaquette du CIVIS 77 (Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine et Marne) à Vaux-le-Pénil présente les process de l'Unité de Valorisation Energétique et du Centre de Tri de CIVIS 77 (Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine et Marne) à Vaux-le-Pénil.

PUBLICATIONS SUR LE TRI

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents : le mémo tri, les autocollants pour les bacs et les affiches pour les locaux propreté des collectifs. Les adhérents ont la possibilité de personnaliser les affiches avec leur numéro vert selon le secteur. Le SMITOM-LOMBRIC accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes des différents supports.

CARTE DE VŒUX

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des communes adhérentes, de ses partenaires et prestataires en versions papier et électronique.

LIVRET AGENDA 21

Un livret pédagogique a été réalisé, il présente la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC pour un développement durable et présente les actions du syndicat. Ce document est consultable sur le site internet du Lombric.

GUIDE DÉCHÈTERIE

Le guide de fonctionnement des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC à destination des particuliers utilisateurs des déchèteries est mis à disposition dans les 10 déchèteries du SMITOM-LOMBRIC ainsi qu'auprès de ses adhérents.

PUBLICATIONS POUR LA COLLECTE

Le service communication réalise l'ensemble des maquettes des publications pour accompagner le service de la collecte.

Il s'agit par exemple des calendriers de collecte ou encore des documents permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte.

En 2012, dans le cadre du renouvellement du Marché de collecte de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la commune de Fouju les calendriers de collecte des déchets ménagers ont été réalisés et distribués en boîtes aux lettres des habitants. Les grandes communes sont sectorisées avec des jours de collecte différents selon les secteurs. Afin de faciliter la lecture à l'utilisateur des plans ont été ajoutés sur les calendriers faisant apparaître les différents secteurs de collecte avec la liste des rues associées. Des informations sur les déchèteries et les déchets acceptés y sont également détaillées.

Egalement en 2012, le guide utilisateurs des bornes enterrées à destination des habitants utilisant ce système en pied d'immeuble pour la collecte des Ordures Ménagères et des Emballages a été refondu afin de présenter également les autres bornes semi enterrées.



OUTILS ET PROJETS DE COMMUNICATION

REFONTE DU LOGO DU SMITOM-LOMBRIC

Fin 2012, dans un souci de cohérence avec la charte graphique du site à internet à venir et le dessin du Lombric de la bande dessinée actuelle, le logo du SMITOM-LOMBRIC a été refondu en intégrant le dessin du Lombric de Vittorio Léonardo présent dans la bande dessinée que reçoivent les 300 000 habitants des 67 communes du territoire du SMITOM-LOMBRIC.



BANDE DESSINÉE TRIMESTRIELLE

Chaque trimestre une bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel. Elle figure dans le Journal du Lombric. La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

779
élèves
sensibilisés en
2011/2012

DESSIN ANIMÉ DU LOMBRIC

Le dessin animé est un vecteur d'information ludique et efficace, composé de quatre clips traitant de thématiques différentes en relation avec la gestion des déchets : la terre, l'eau, l'air et le feu. Son principal objectif est de permettre au SMITOM-LOMBRIC de continuer de sensibiliser la population au Développement durable.

Dans cette optique, les enfants de 8 à 10 ans constituent une cible privilégiée de la communication du SMITOM-LOMBRIC. En effet, informés par leurs enseignants et les Eco Ambassadeurs, très présents dans le cadre scolaire, ce sont eux qui, ensuite, sensibilisent les adultes de leur foyer aux enjeux écologiques. Afin d'accompagner la diffusion du dessin animé dans les écoles, le SMITOM-LOMBRIC remet parallèlement un livret pédagogique et ludique, composé de 8 jeux scénarisés, aux élèves et un feuillet explicatif aux enseignants ainsi qu'un exemplaire du DVD du dessin animé.

Durant l'année scolaire 2011/2012 le SMITOM-LOMBRIC a diffusé le dessin animé Lombric auprès de 18 écoles soit 779 élèves sensibilisés.



NOUVEL ALBUM BD

En 2005, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé un recueil de ces planches sous la forme d'un album de BD en format professionnel de 48 pages. Cette BD, à la fois ludique et pédagogique, a été remise jusqu'à l'année dernière à chaque élève de classes primaires lors des animations réalisées par les Eco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC.

Le stock de ce premier album est épuisé depuis 2011, aussi il a été décidé de lancer la réalisation d'un nouvel album BD à partir des planches trimestrielles réalisées depuis par Vittorio ainsi que de nouvelles planches et des pages réservées à la communication sur l'activité du SMITOM-LOMBRIC.

Nous avons rencontré le dessinateur Vittorio Leonardo afin de définir ensemble les thèmes pour les futures planches de BD. Il reste à réaliser 16 pages dont 6 relatives à l'activité du SMITOM-LOMBRIC. L'objectif est de pouvoir disposer d'un album de bande dessinée pour les animations scolaires.

CHRONIQUES RADIO

Le SMITOM-LOMBRIC a signé une convention annuelle de partenariat avec la radio locale Mangembo 99.7 FM avec plusieurs objectifs :

- informer et sensibiliser principalement les habitants des immeubles collectifs au tri et à la réduction des déchets.
- relayer l'actualité du syndicat
- informer sur les projets d'investissement

Dans le cadre de ce partenariat, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé une parution dans la magazine de la radio N'gembo mag afin de relayer son actualité.



SITE INTERNET

Créé en 2005 et à ce jour obsolète, le site Internet du SMITOM-LOMBRIC www.lomblic.com n'est plus adapté aux exigences de performance, d'ergonomie et d'image que le public attend de voir sur la toile.

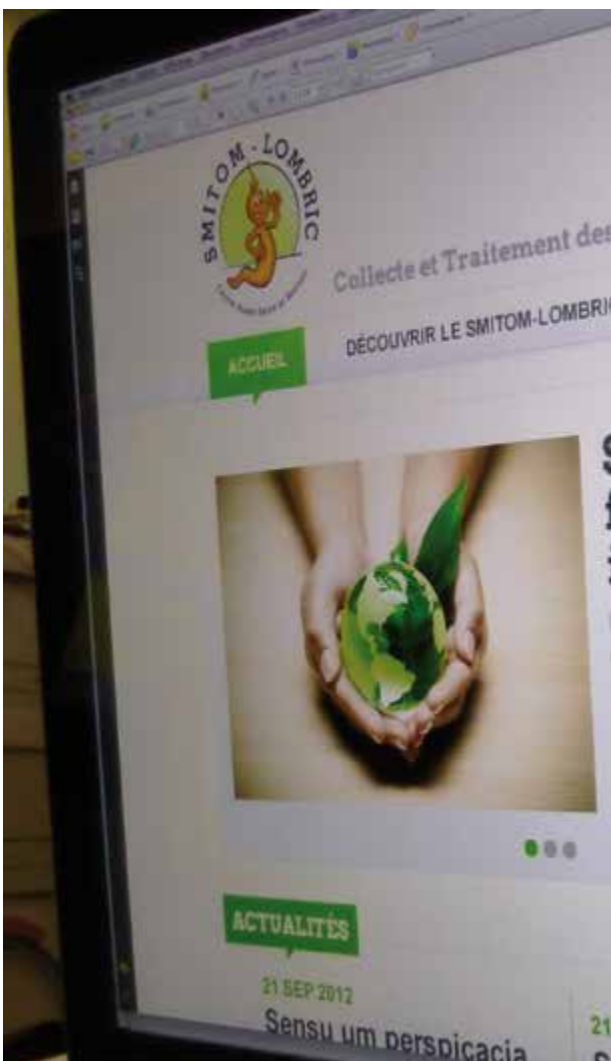
Le SMITOM-LOMBRIC a donc fait appel à une société AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage), You Team pour l'accompagner dans la refonte de son site internet.

Le site Internet est en cours de refonte. Les objectifs principaux identifiés sont les suivants :

- Améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- Sensibiliser les usagers au tri et à la prévention des déchets
- Valoriser le SMITOM-LOMBRIC et ses projets
- Renforcer le travail collaboratif entre les élus, les adhérents et le SMITOM-LOMBRIC

Suite à un appel d'offres lancé début 2012, l'entreprise retenue pour assurer les développements techniques du site Internet a démarré le projet avec le SMITOM-LOMBRIC au cours de l'été. La charte graphique ainsi que la définition de l'arborescence ont été élaborées. La rédaction des spécifications fonctionnelles a été initiée mais l'entreprise Bysoft titulaire du marché ayant été mise en liquidation judiciaire, le projet a pris du retard et a du être interrompu à l'automne.

L'entreprise Kaliop a repris l'activité début 2013 ce qui va permettre au SMITOM-LOMBRIC de poursuivre le projet avec des bases existantes déjà validées.



COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

Le service Communication accompagne la promotion des projets techniques du SMITOM-LOMBRIC aussi bien les projets d'investissements du syndicat que les projets spécifiques des adhérents du SMITOM-LOMBRIC. Il se coordonne avec les communes adhérentes, partenaires et médias afin que l'information sur les projets soit bien relayée.

UTILISATION DES FLANCS DES CAMIONS COMME ESPACE DE COMMUNICATION

Dans le cadre du nouveau marché de collecte de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la commune de Fouju qui a démarré au 1er janvier 2012, le SMITOM-LOMBRIC a retenu la possibilité d'apposer de grands visuels sur le tri et la prévention des déchets sur les flancs des camions ce qui permet de les utiliser également comme espace de communication.

Ainsi à l'automne 2012, sur les flancs de l'ensemble des camions bennes de collecte (OMR, emballages, Déchets verts, Encombrants non valorisables) ont été apposés de grands visuels de communication sur le tri, la prévention des déchets avec le nouveau logo du SMITOM-LOMBRIC. Sur les flancs du camion de collecte des encombrants valorisables une communication sur la Recyclerie du Lombric a été faite avec les coordonnées.

PROMOTION DU COMPOSTAGE

Afin d'accompagner le projet de distribution de composteurs le SMITOM-LOMBRIC réalise les documents de communication sur son site internet et

au format papier en assurant leur distribution. Il met en place un relais de communication auprès de communes. En 2012, plusieurs campagnes de communication ont eu lieu notamment sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION (PLP)

Le service communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse etc.). Pendant l'été 2012, en partenariat avec le magasin Leclerc de Dammarie le SMITOM-LOMBRIC a créé des visuels pour mise en avant sur des stop rayons et des affiches en têtes de gondoles pour promouvoir les fournitures scolaires eco-responsables. Afin de donner une identité forte au PLP en accompagnant les actions de prévention qui se dérouleront sur 5 ans, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité se doter d'un logo.

Le logo a été conçu en concertation avec les élus et agents du SMITOM-LOMBRIC à la suite de plusieurs groupes de travail. Il se veut simple pour une compréhension immédiate : 1 message, 1 visuel.



EXPÉRIMENTATION D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES (EECT) PILOTÉE PAR ÉCO-EMBALLAGES

Dans le cadre du projet expérimental, le service communication s'est chargé de la définition et de la mise en œuvre de plan de communication. Ainsi, courant avril, les 46 000 foyers de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) ont reçu un document explicatif de l'expérimentation, un mémo avec les



nouvelles consignes de tri et un autocollant à apposer sur leur bac jaune. L'ensemble des adhérents et des partenaires du SMITOM-LOMBRIC ont été destinataires d'un courrier d'information expliquant l'expérimentation sur ce seul secteur de la CAMVS. L'information a été relayée sur les sites internet des 14 communes et dans leurs bulletins municipaux.

CONFÉRENCES DE PRESSE

Le service communication a géré l'organisation de trois événements majeurs en 2012 :

LANCEMENT DE L'ÉECT

Le lancement de l'opération a été marquée le 13 avril 2012 par une conférence de presse réunissant les Présidents de la CAMVS et du SMITOM-LOMBRIC, ainsi que les représentants de l'éco organisme ÉCO-EMBALLAGES et la presse locale.

VISITE OFFICIELLE DU SITE DE RÉAU : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS – DÉCHÈTERIE – QUAI DE TRANSFERT

La visite officielle du futur site a eu lieu le 21 septembre 2012 en présence de Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC, Nicole Klein, Préfète de Seine-et-Marne, Cyril Portalez, Directeur de la direction territoriale des Rivières d'Île-de-France, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Hélène Gassin, Vice-Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie et Alain Auzet le maire de Réau.

INAUGURATION DES BENNES NORME EURO 5

Les camions bennes de collecte norme Euro 5 ont été inaugurés le 23 octobre 2012 à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), en présence de son Président Bernard GASNOS, de Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC, des élus, des partenaires et de la presse locale.

Les camions circulent depuis sur l'ensemble du territoire de la CAMVS et de la commune de Fouju.



JOURNÉE "PORTES OUVERTES" DU CIVIS 77 À VAUX-LE-PÉNIL

Cette journée est organisée directement par le service communication avec l'appui des autres services du SMITOM-LOMBRIC et des partenaires extérieurs, et en particulier de la Mairie de Vaux-le-Pénil.

La Journée "Portes ouvertes" du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 31 mars 2012 de 10 heures à 17 heures lors de la Semaine du Développement durable. A cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC et l'exploitant de ses installations, Veolia Propreté, ont accueilli plus de 1200 administrés pour leur faire visiter le CIVIS 77 et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement et le devenir des ordures ménagères.

En 2012, dans le cadre de la réduction des déchets, la promotion de l'eau du robinet a été faite avec la présence d'un bar à eaux. Vittorio Leonardo dessinateur de la bande dessinée du Journal du Lombric était présent avec un atelier spécial dédicaces et remise d'autocollants sur les 10 gestes de prévention.

Au fil du circuit de visite qui se compose d'expositions photographiques, de vidéos et de maquettes, les visiteurs ont pu découvrir l'ensemble du site de traitement des déchets. De plus, l'ensemble des partenaires du SMITOM-LOMBRIC étaient présents, lors de cette journée, afin d'expliquer leur action. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des installations, la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public. Un reportage a été réalisé en direct avec la radio locale Mangembo.

1 200
personnes
ont visité nos
installations



Soutiens éco-organismes

En 2012, pour l'exercice 2011, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication suivants :

- Éco-emballages (emballages) : 30 132, 89 €
- L'OCAD3E - Ecologic (D3E) : 685, 79 €



GROUPES DE TRAVAIL COMMUNICATION

Le service communication organise et anime la commission communication réunissant les délégués du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Directeur Général du SMITOM-LOMBRIC et du Vice-Président en Charge de la communication.

Le service communication du SMITOM-LOMBRIC organise et anime également des groupes de travail communication dans le cadre de l'association GEDEM77 (Gestionnaires des Déchets Ménagers de Seine et Marne). Il est en charge de la mise à jour de site internet www.gedem.fr

REVUE DE PRESSE

Une revue de presse est mise à jour quotidiennement au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. Mais porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, organismes.

Fin 2012, le groupe de travail communication GEDEM 77 s'est réuni pour préparer la 2ème lettre d'information à destination des institutions, élus et partenaires de l'association. Cette lettre a vocation à informer sur l'actualité des syndicats adhérents et servir de porte parole pour défendre leurs intérêts dans leur activité de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.





SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy

BP 567 - 77016 Vaux-le-Pénil Cedex

Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69

smitom@lombric.com

www.lombric.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 ■ ■ ■ ■